

VISIOMED GROUP

Société anonyme au capital de 5 437 845 €
Siège social : 8, avenue Kléber - 75116 PARIS
514 231 265 R.C.S. PARIS

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

(Exercice 2013)

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2014

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire à l'effet de vous rendre compte de l'activité de la société "VISIOMED GROUP" au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et soumettre à votre approbation l'ordre du jour suivant :

- * **Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration et des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et sur les comptes consolidés de cet exercice,**
- * **Présentation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,**
- * **Présentation du rapport complémentaire du Conseil d'administration dans le cadre de l'utilisation, par le Conseil d'administration des 8 août 2013, du 4 septembre 2013 et du 1^{er} octobre 2013, de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale du 8 août 2013,**
- * **Constatation de la démission d'un des Commissaires aux comptes titulaire et de son suppléant,**
- * **Approbation, s'il y a lieu, des conventions faisant l'objet du rapport spécial du Commissaire aux comptes,**
- * **Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013,**
- * **Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013,**
- * **Affectation des résultats,**
- * **Quitus aux administrateurs,**
- * **Fixation du montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs,**
- * **Autorisation à donner au Conseil d'administration afin de procéder au rachat d'actions de la société conformément aux dispositions des articles L. 225-209-1 et suivants du Code de commerce,**
- * **Pouvoirs à donner en vue des formalités,**
- * **Questions diverses.**

Les convocations prescrites par la loi ont été régulièrement publiées et adressées aux actionnaires titulaires d'actions inscrites en comptes nominatifs et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ "VISIOMED GROUP" ET DE SES FILIALES AU COURS DE L'EXERCICE 2013 :

Les informations ci-après concernent le groupe composé de la société "VISIOMED GROUP" et de ses filiales, en particulier la société "VISIOMED" (SAS) et la société "IN-PHARMA".

La société ADDATEK, détenue à 50% par VISIOMED Group, a été mise en équivalence pour la première fois à fin 2013.

La société NEXMED, détenue à hauteur de 10 %, ne fait pas partie du périmètre de consolidation.

A. EVOLUTION DU GROUPE PAR ACTIVITE :

Le tableau ci-après synthétise l'évolution du chiffre d'affaires du groupe par branche d'activité et par canal de distribution:

Chiffre d'affaires en M€ Normes françaises	2012	2013
Autodiagnostic médical	8,4	5,4
Bien être	3,6	5,0
Produits distribués	1,4	0,7
Divers	0,3	0,2
	13,7	11,3
Santé	10,9	7,8
Grande Distribution	1,4	1,9
Export	1,4	1,6

En 2013, Les ventes de produits de Bien-être ont fortement progressé, portées par le succès des inhalateurs électroniques (TAG REPLAY®) et de la gamme anti-parasitaire (anti-moustiques).

Dans le même temps, la modification de la réglementation concernant les Ethylotests (autodiagnostic), d'une part, et la baisse de l'activité de certains produits distribués, d'autre part, expliquent la baisse de l'activité Santé.

La Grande Distribution a continué sa progression, + 29 % en 2013, et l'International a pérennisé la stratégie de partenariats, en réalisant une croissance annuelle de 18 %.

L'évolution de l'activité des entités du groupe est résumée ci-après :

- La société "VISIOMED GROUP", holding, spécialisée dans les produits de santé et de bien être, a réalisé (comme indiqué plus en détail au paragraphe 2 A. du présente rapport) un chiffre d'affaires en progression de 8 %.
- La société "VISIOMED", spécialisée dans la distribution de produits de thermométrie sans contact aux pharmacies, a réalisé un chiffre d'affaires en baisse de - 16,5 %, et a enregistré, en 2013, un profit de 479 €, par rapport à un profit de 7 878 €, en 2012.

Comme indiqué plus haut, l'activité de cette société a subi des événements et une conjoncture que n'ont pu contrer la progression significative apportée par les produits nouveaux en Santé & Bien Être.

- La société "IN-PHARMA", spécialisée dans la prestation de services de distribution de produits non concurrents aux produits Visiomed pour le compte d'autres laboratoires commerciaux, a vu son activité diminuer du fait de la baisse des ventes de produits distribués, dont elle assure la prestation de Direction Commerciale, et a généré une perte de - 20 862 €, contre une perte de - 51 788 € pour l'exercice précédent.

Le groupe Visiomed a continué à axer ses développements sur des produits de santé innovants en rupture avec les produits traditionnels du marché. Cette politique a permis l'annonce, début 2014, du lancement de la gamme de produits connectés intelligents BewellConnect. Il s'agit de la première fois qu'un spécialiste des produits de santé s'attaque au marché des objets connectés.

La société Visiomed Group continue son activité de recherche et développement et d'innovation, et a comptabilisé à l'actif de son bilan des frais pour 13 183 euros. Les charges constatées au titre de la recherche et développement sont essentiellement constituées d'une partie des rémunérations impliquées dans les projets.

B. EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE 2013 :

Leader des thermomètres sans contact

- **Le groupe a maintenu sa part de marché dans sa marque phare, Thermoflash ®**, malgré une conjoncture difficile. Le démarrage des ventes d'inhalateurs électroniques (TAGREPLAY ®), ainsi que de la gamme anti-parasitaire (anti-moustiques), a permis de contrebalancer le manque dû aux éthylotests, sans toutefois le combler.

Implantation poursuivie en puériculture,

- L'implantation de la marque VISIOMED BABY® dans les principales enseignes de puériculture a porté les ventes, grâce à plus de 20 produits dans les domaines de la santé, de l'hygiène, du sommeil, la sécurité, et de la nutrition.
- Visiomed Group répond présent aux grands acteurs du web, et est maintenant référencé chez Amazon.com, Allobébé.fr, Vert Baudet et Fnac.com.
- Le groupe a également élargi son réseau de distribution au cours de l'exercice avec la signature d'accords avec l'enseigne Carrefour. D'autres accords sont en passe d'être signés.

International (+ 16 %) : la stratégie de partenariats est un succès

- L'activité à l'international enregistre une augmentation à 2 chiffres de son activité (+ 16 %), au cours de l'exercice 2013. Portées par la nouvelle politique de développement du Groupe mise en place début 2012, les ventes s'élèvent maintenant à 1,6 M€. Cette démarche, qui allie récurrence et développement de la marque, permet au département international de se diversifier avec une stratégie déjà bien rodée.

Forte progression de la marge brute en 2013

La marge brute ressort à 61 % en 2013, par rapport à 53 % en 2012, (hors mise au rebut pour 415 000 €).

Service logistique internalisé

Le Groupe VISIOMED a décidé d'internaliser sa logistique. En effet, le développement avec les grandes enseignes, ainsi qu'à l'international et l'arrivée régulière de produits nouveaux nécessitaient un service adapté.

Evolution de la structure capitalistique et financière du Groupe :

La société "VISIOMED GROUP" a bénéficié d'une augmentation de capital pour un montant de 1 306 302 €, hors prime d'émission de 435 434 € le 1^{er} octobre 2013.

À l'issue de cette augmentation, le capital social ressort à 5 437 845 €, étant rappelé que préalablement le capital a été réduit et le nominal des actions ramené à 1,50 €.

Visiomed Group a procédé à un abandon de créances en faveur de la société IN PHARMA pour un montant de 138 000 euros, en date du 30 décembre 2013

Visiomed Group a procédé à un abandon de créances en faveur de la société VISIOMED SAS pour un montant de 1 014 000 euros, en date du 30 décembre 2013

2. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET ANALYSE DES RESULTATS DE LA SOCIETE VISIOMED GROUP :

A. COMPTES ANNUELS :

Les comptes ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Les comptes annuels vous donnent une connaissance complète des résultats et de l'activité de la société au cours de l'exercice 2013.

Le chiffre d'affaires H.T. de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'est élevé à 3 327 300 €, contre 3 092 863 € pour l'exercice précédent, en progression de 8 %.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 3 570 261 €, contre 3 385 144 € pour l'exercice précédent, et les charges d'exploitation ressortent à 4 881 008 €, comprenant les postes suivants :

- Achats consommés.....	881 664 €
- Autres achats et charges externes	1 816 674 €
- Salaires et charges sociales	1 597 131 €
- Impôts et taxes.....	71 484 €
- Dotations aux amortissements (<i>sur immobilisations</i>).....	385 501 €
- Dotations aux provisions aux provisions sur actifs circulants.....	32 254 €
- Dotations aux provisions pour risques et charges.....	71 250 €
- Autres charges.....	25 049 €

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 est déficitaire de - 1 310 746 €, contre un résultat d'exploitation déficitaire de - 2 006 507 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort déficitaire pour - 151 035 €, contre un résultat financier déficitaire de - 56 955 € pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts ressort déficitaire pour - 1 461 781 €, contre un résultat courant avant impôts déficitaire pour - 2 063 462 € pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel ressort déficitaire de - 1 087 899 €, contre un résultat exceptionnel déficitaire de - 786 540 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments qui précèdent, l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'est traduit par une perte nette comptable de -2 549 681 €, ainsi que vous avez pu le constater dans les documents qui ont été mis à votre disposition.

Nous vous rappelons que l'exercice clos le 31 décembre 2012 avait enregistré une perte de - 2 832 003 €.

B. SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE - RISQUES DIVERS - DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS :

Situation financière - Endettement :

Au 31 décembre 2013, les capitaux propres s'élèvent à 5 082 023 €.

L'endettement de la société "VISIONED GROUP" au 31 décembre 2013 s'élève à 1 264 511 €, dont 749 970 € d'emprunt obligataire à long terme, et la trésorerie 912 316 €, soit un endettement net de 352 195 €.

La société "VISIONED GROUP" n'a pas de dettes vis-à-vis du groupe au 31 décembre 2013.

Risques divers :

Une information complète sur l'ensemble des risques affectant la société figure dans le prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro 11-230 le 17 juin 2011, disponible sur site de la société (www.visiomed-lab.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Information sur les délais de paiement des fournisseurs :

Conformément à l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, vous trouverez en annexe au présent rapport la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs de la société "VISIONED GROUP", par date d'échéance.

C. EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ :

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Visiomed Group a annoncé, en mars 2014, le lancement de sa nouvelle gamme de produits connectés BewellConnect. Visiomed Group devient ainsi le 1^{er} laboratoire d'électronique médicale à pénétrer le marché des objets intelligents dédiés à la santé et au bien-être.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

La puériculture accentue son effort sur les référencements dans des grandes enseignes. L'ouverture aux acteurs de la vente en ligne et l'innovation permanente de la gamme

VISIOMED BABY® devra permettre de poursuivre une stratégie de développement avec une forte progression espérée sur l'exercice 2014.

La marge brute est attendue en légère hausse par rapport à l'exercice précédent.

D. FILIALES ET PARTICIPATIONS :

a) Société mise en équivalence :

En août 2012, la société "VISIOMED GROUP" a investi dans la création d'une usine de fabrication d'éthylotests chimiques, la société ADDATEK, à hauteur de 50 %.

En 2012, compte tenu du caractère non significatif de la filiale, celle-ci n'était pas dans le périmètre de consolidation.

Entrée dans le périmètre de consolidation en 2013, le management considère qu'elle exerce une influence notable sur cette société et l'a entrée dans le périmètre de consolidation via la méthode de l'équivalence.

Cette société a été mise en équivalence pour la consolidation 2013.

b) Situation des filiales et sociétés contrôlées :

Au 31 décembre 2013, la société "VISIOMED GROUP" contrôle (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) les sociétés suivantes :

- * **Société "VISIOMED"**, société par actions simplifiée au capital de 274 010 €, dont le siège social est à PARIS (75116) - 8, avenue Kléber, identifiée sous le numéro 498 785 112 R.C.S. PARIS, contrôlée directement à 95,43 % ;
- * **La société "IN-PHARMA"**, société par actions simplifiée au capital de 41 500 €, dont le siège social est à PARIS (75116) - 8, avenue Kléber, identifiée sous le numéro 487 766 784 R.C.S. PARIS, contrôlée directement à 100 %.

L'activité de ces sociétés a été présentée lors de notre exposé ci-dessus sur l'évolution de l'activité du groupe.

Le tableau ci-après présente les filiales de la société Visiomed Group :

NOM DES FILIALES	% Détention	Capital	Captiaux		
			Propres	RN 2013	RN 2012
SAS IN-PAHMA 75 116 PARIS	100%	41 500	41 547	-20 862	-51 788
SAS VISIOMED 75116 PARIS	95,43%	274 010	522 068	479	7 878
DIV ADDATEK LTD 99 TAIWAN ROC	50%	201 400	-92 134	-28 002	-18 065
DIV NEXMED TECHNOLOGY 99 SHENZEN	10% N/C		N/C	N/C	N/C

3. COMPTES CONSOLIDES :

Bien que la société ne soit pas tenue à consolidation, nous vous présentons et soumettons à votre approbation les comptes consolidés du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les comptes consolidés ont été établis dans le cadre de la présentation des comptes à la Bourse sur le marché Alternext, et, en conséquence, constituent des comptes complets au regard des règles et principes comptables français.

Ces comptes ont été établis selon les règles et méthodes décrits dans l'annexe aux comptes consolidés.

3.1 Périmètre de consolidation :

Société	Pays	% de détention	Première année de consolidation
VISIOMED SAS	France	95,43 %	2010
IN PHARMA	France	100 %	2010
ADDATEK	Taiwan	50%	2013

3.2 Présentation des chiffres consolidés - Évolution de l'activité du groupe consolidé :

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 11 268 K€ en 2013, contre 13 732 K€ pour l'exercice précédent. Le total des produits d'exploitation s'est élevé à 11 681 K€, contre 13 804 K€ pour l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation s'est élevé à 13 593 K€, contre 16 166 K€ pour l'exercice précédent, et se décompose comme suit :

- Marchandises consommées	4 792 521 €
- Autres achats et charges externes.....	4 225 896 €
- Impôts, taxes et versements assimilés	160 245 €
- Salaires et traitements.....	2 660 155 €
- Charges sociales	1 030 225 €
- Dotations aux amortissements (<i>sur immobilisations</i>)	292 765 €
- Dotations aux provisions (<i>pour risques et charges et actifs circulants</i>)	240 214 €
- Autres charges	191 405 €

Le résultat d'exploitation consolidé est négatif pour un montant de - 1 912 095 €, contre - 2 361 794 € pour l'exercice précédent. L'exercice se traduit donc par une perte nette consolidée part groupe de - 2 607 952 €, contre -2 805 866 € en 2012.

L'évolution de l'activité du groupe en 2013 a été exposée au point 1 du présent rapport.

3.3 Evolution prévisible et perspectives d'avenir du groupe consolidé :

Le département Santé s'appuie sur l'innovation de ses produits, la réactivité du service client et le déploiement de sa force de vente.

L'amélioration de la marge est la preuve de la confiance que les clients accordent aux produits Visiomed, malgré une conjoncture difficile.

La Grande Distribution accentue son effort sur les référencements dans des grandes enseignes, l'ouverture aux acteurs de la vente en ligne, l'innovation permanente de la gamme VISIOMED BABY®, ce qui devra permettre de poursuivre une stratégie de développement avec une forte progression sur l'exercice 2014.

L'International, tout en poursuivant la mise en place de partenariats, s'inscrit dans une démarche de développement des produits connectés, dont les pays visés sont très friands.

4. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT :

A) Approbation des comptes annuels 2013 :

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes tels qu'ils viennent de vous être présentés.

B) Dépenses et charges somptuaires (CGI, art. 223 quater et 39-4) :

Les comptes qui viennent de vous être présentés comportent des dépenses et charges non déductibles s'élevant 17 428 €.

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, d'approuver ce montant et l'impôt supplémentaire qui sera supporté de ce fait s'élevant à 5 809 €, aux taux actuel de 33, 13 %.

C) Affectation du résultat :

Nous vous proposons d'affecter au compte "Report à nouveau" débiteur la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2013, qui s'élève à - 2 549 681 €.

D) Rappel des dividendes distribués :

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il vous est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende depuis la constitution de la société.

Vous voudrez bien donner acte de l'information reçue à ce titre.

5. GOVERNANCE D'ENTREPRISE :

A) Quitus aux organes sociaux :

Nous vous demandons de donner quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice 2013.

B) Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par les mandataires sociaux :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 - alinéa 4 - du Code de commerce, nous vous indiquons en annexe au présent rapport les mandats, ainsi que toutes fonctions, salariées ou non, exercées au sein de la société, des sociétés du groupe et de toutes sociétés tierces, françaises ou étrangères, de chaque mandataire social.

C) Etat des délégations de pouvoirs pour les opérations d'augmentation de capital :

Vous trouverez en annexe un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité données par l'assemblée générale au conseil d'administration pour réaliser ou décider des augmentations de capital. Ce tableau fait apparaître l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

D) Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce :

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions nouvelles visées aux articles L. 225-38 à L. 225-42 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration.

Votre Commissaire aux comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

E) Jetons de présence :

Il vous est proposé d'allouer un montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs, au titre de l'exercice en cours, de 25 000 €.

F) Démission d'un Commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant :

Nous vous proposons de prendre acte de la démission, à effet du 31 octobre 2013 :

- du Commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Serge COHEN,
- de son suppléant, Monsieur Pierre ATTIA.

Il n'est pas envisagé de procéder à leur remplacement dans la mesure notamment où la désignation d'un second commissaire aux comptes n'est pas obligatoire pour Visiomed Group.

6. PARTICIPATION DE SALARIES AU CAPITAL SOCIAL :

A la clôture de l'exercice social 2013, aucun salarié de la société ne détenait de participation au capital de la société dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise (PEE) ou d'un fonds commun de placement d'entreprise.

7. RAPPEL DES BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE :

Il est rappelé que, suivant assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2009, le Conseil d'administration, dans sa séance du 13 avril 2010, a attribué, au profit de deux salariés, 224 511 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise donnant droit de souscrire à 112 255 actions nouvelles.

Ces bons sont exerçables à partir du 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 à un prix d'exercice de 2.55 € et selon la parité d'exercice pour leurs titulaires de 2 BSPCE exercés pour 1 action nouvelle souscrite.

8. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL ET A L'AUTOCONTROLE :

En application de l'article L. 233-13 du Code de commerce, sont mentionnées en annexe au présent rapport, l'identité des personnes physiques ou morales détenant, au 31 décembre 2013, directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la société. Cette annexe fait également apparaître les modifications intervenues au cours de l'exercice.

Nous vous indiquons en outre qu'aucune des sociétés contrôlées par la société "VISIONMED GROUP" ne détient d'action dans le capital de la société.

Les actions VISIONMED GROUP détenues par la société, au cours du dernier exercice, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'assemblée générale du 15 juin 2011, et renouvelé lors de l'assemblée générale du 19 juin 2013, sont indiquées dans le tableau figurant en annexe. Ces actions sont gérées pour compte par la société "PORTZAMPARC", Nantes.

9. RECAPITULATIF DES OPERATIONS MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER REALISEES AU COURS DU DERNIER EXERCICE :

En application de l'article 223-26 du Règlement de l'AMF et de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous informons que Monsieur Eric SEBBAN, Président du Conseil d'administration et Directeur Général, n'a procédé, sur le marché en 2013, à aucun achat ni aucune cession de titres de la société VISIOMED GROUP.

10. MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL :

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social
Actions composant le capital en début d'exercice	2 754 362	4 €	11 017 448 €
Réduction du nominal de 2,5 €			- 6 885 905 €
Augmentations de capital	+ 870 868	1,5 €	1 306 302 €
Actions composant le capital en fin d'exercice	3 625 230	1,5 €	5 437 845 €

Une réduction de capital de 6 885 905 € par absorption des pertes antérieures, avec diminution de la valeur nominale des titres de 4€ à 1,5 € a précédé une augmentation de capital, le 1er octobre 2013, de 1 306 302 € par l'émission de 870 868 actions nouvelles à 1,5 € assortie d'une prime d'émission de 0,50 € par action.

Le règlement-livraison et l'admission sur NYSE Alternext des actions nouvelles ont eu lieu le 3 octobre 2013. Les actions nouvelles ont été assimilées aux actions existantes et négociées sur la même ligne de cotation (FR0011067669 ALVMG).

11. EVOLUTION DU TITRE - RISQUE DE VARIATION DE COURS :

Au cours de l'année 2013, 361 695 actions ont été échangées sur le marché ALTERNEXT de NYSE Euronext Paris.

Le cours, qui cotait 8,00 € au 1^{er} jour de cotation, ressort à 1,97 € à la fin de l'exercice.

Le cours le plus bas enregistré s'est situé à 1,75 €, le 20 décembre 2013, et le cours le plus haut à 4,086 €, le 12 février 2013.

La capitalisation boursière à la fin de l'exercice 2013 ressortait à 7 141 703 €.

12. AUTORISATIONS DE RACHAT D'ACTIONS :

Dans le prolongement de l'autorisation délivrée par l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2013, nous vous demandons d'autoriser à nouveau le Conseil d'administration à user de la faculté prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce d'acquérir des actions de la société, afin notamment de favoriser la liquidité des titres de la société.

La société serait autorisée à détenir des actions de son propre capital dans la limite légale de 10 % du nombre d'actions composant à tout moment le capital social, et, le cas échéant, de 10 % des actions d'une catégorie déterminée.

Les acquisitions pourraient être effectuées par tous moyens et par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité, conforme notamment à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF.

L'acquisition d'actions de la société ne pourrait pas avoir pour effet d'abaisser les capitaux propres à un montant inférieur à celui du capital augmenté des réserves non distribuables et la

société devrait disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède.

Les actions possédées par la société ne donneraient pas droit aux dividendes et seront privées de droits de vote.

Le prix maximum d'achat des actions serait fixé à 20 € par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué serait ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant des fonds que la société pourrait consacrer au rachat de ses propres titres ne pourra excéder 1 200 000 €.

Les achats de ces actions pourraient être effectués, à tout moment, par tous moyens, y compris par voie de blocs et, ce, même en cas d'offre publique sur les titres de la société, dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'assemblée générale donnerait tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour l'accomplissement de la présente autorisation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tout contrat de liquidité, tous accords pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, remplir toutes formalités et déclarations et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

En cas d'augmentation de capital par souscription d'actions en numéraire, la société ne pourrait exercer elle-même le droit préférentiel de souscription. L'assemblée générale pourrait décider de ne pas tenir compte de ces actions pour la détermination des droits préférentiels de souscription attachés à ces actions. A défaut, les droits attachés aux actions possédées par la société devraient être, avant la clôture du délai de souscription, soit vendus en bourse, soit répartis entre les actionnaires au prorata des droits de chacun.

La présente autorisation serait consentie pour une durée de DIX-HUIT (18) mois à compter de l'assemblée.

13. ANNEXES :

Afin de compléter votre information, figurent en annexe au présent rapport :

- le tableau prévu à l'article R. 225-102 du Code de commerce, faisant apparaître les résultats de la société au cours des 5 derniers exercices ;
- le tableau faisant apparaître les résultats consolidés du groupe au cours des 5 derniers exercices ;
- la liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par les mandataires sociaux ;
- les renseignements relatifs à la répartition du capital et à l'autocontrôle ;
- l'état des délégations de pouvoirs pour les opérations d'augmentation de capital ;
- la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance ;
- l'information relative au programme de rachat d'actions.

Après lecture des divers documents et rapports complétant votre information, notamment ceux du Commissaire aux comptes, nous vous remercions de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont proposées.



PARIS, le 28 avril 2014

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Nom	Fonctions au sein de la société "VISIOMED GROUP"	Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés	
		Société	Mandat ou fonctions
Idinvest	Administrateur	Groupe Acta	Membre du Conseil de surveillance
		Groupe Bernard Julhiet	Membre du Comité de direction
		Groupe ConcoursMania	Membre du Conseil de surveillance
		Helios Strategia	Membre du Conseil de surveillance
		Ifeelgoods INC	Membre du Board
		Kobojo	Membre du Conseil d'administration
		Lyatiss Inc.	Membre du Board
		Maintag	Membre du Comité de direction
		Mediastay Holding	Membre du Comité de direction
		MeilleureGestion	Membre du Conseil d'administration
		Mixicom	Membre du Conseil de surveillance
		Nenuphar	Membre du Conseil d'administration
		Nexway	Membre du Conseil de surveillance
		Odyssey Music Group	Membre du Conseil d'administration
		OneAccess	Membre du Conseil de surveillance
		Plumbee	Membre du Board
		Pretty Simple	Membre du Conseil d'administration
		Quantam Equity	Membre du Conseil d'administration
		RBP Luxembourg	Membre du Conseil d'administration
		Recupyl	Membre du Comité de direction
		Scality	Membre du Conseil d'administration
		Seatower	Membre du Board
		Social Point	Membre du Board
		Talend	Membre du Conseil d'administration
		Tiempo	Membre du Conseil d'administration
		Trace One	Membre du Conseil de surveillance
		TravelHorizon	Membre du Conseil d'administration
		Viadeo	Membre du Conseil d'administration
		Videopolis	Membre du Conseil d'administration
		Visiomed Group	Membre du Conseil d'administration
		Weemo	Membre du Board
		Winamax.com	Membre du Board
eRepublik Labs Ltd	Membre du Board		

Seuils prévus par l'article L. 233-13 du Code de Commerce

	Au 31 décembre 2013		au 31 décembre 2012	
	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Eric SEBBAN	27,91 %	43,64 %	36,73 %	36,73 %
IdInvest Partners	30,08 %	23,52 %	26,52 %	26,52 %
Matignon Investissement et Gestion	8,68 %	6,79 %	8,15 %	8,15 %
INOCAP	12,75 %	9,96 %	12,64 %	13,54 %
Public + divers	20,58 %	16,09 %	15,9 %	15,06 %
Total	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

**DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE
D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Date de l'assemblée	Nature de la délégation	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice
31/12/2012	<p>Délégations de compétences au Conseil d'administration pour réaliser plusieurs augmentations de capital social d'un maximum global de CINQ MILLIONS D'EUROS (5 000 000 €), immédiatement ou à terme par émission d'actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de différentes catégories de personnes.</p> <p>Délégations valables 18 mois jusqu'au 30 juin 2014.</p>	<p>Le Conseil d'administration a procédé, lors de sa réunion du 31 décembre 2012, à une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 600 000 €, par création et émission au pair de 150 000 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 4 € chacune (cf. rapports complémentaires du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes à la présente assemblée générale).</p>
08/08/2013	<p>Délégations de compétences au Conseil d'administration pour réaliser une ou plusieurs augmentations de capital social d'un maximum global de CINQ MILLIONS D'EUROS (5 000 000 €), immédiatement ou à terme par émission d'actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.</p> <p>Délégations valables 18 mois jusqu'au 7 février 2015.</p>	<p>Le Conseil d'administration a procédé, lors de ses réunions du 8 août 2013, du 4 septembre 2013 et du 1^{er} octobre 2013, à une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 1 306 302 €, par création et émission au nominal de 1,5 €, de 870 868 actions nouvelles (assorties d'une prime d'émission globale de 435 434 €)(cf. rapports complémentaires du Conseil d'administration).</p>

Information sur les délais de paiement des fournisseurs de la Société

A fin 2012, le solde des dettes fournisseurs par dates d'échéances était le suivant :

- échues au 31 décembre 2012 :	186 533,02 €
- à échéance du 15 janvier 2012 :	102 865,25 €
- à échéance du 31 janvier 2012 :	73 381,20 €
- à échéance non déterminée : (Factures non parvenues).....	257 819,75 €
	<hr/>
Total égal à.....	620 599,22 €

A fin 2013, le solde des dettes fournisseurs par dates d'échéances était le suivant :

- échues au 31 décembre 2013 :	351 877 €
- à échéance du 15 janvier 2013 :	118 164 €
- à échéance du 31 janvier 2013 :	15 848 €
- à échéance non déterminée : (Factures non parvenues).....	172 888 €
	<hr/>
Total égal à.....	658 777 €

Information sur le programme de rachat d'actions

Conformément à l'article L. 225-211 alinéa 2 modifié du Code de commerce, nous vous informons des actions acquises par la Société, au cours du dernier exercice, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'assemblée générale du 15 juin 2011, renouvelé lors de l'assemblée générale du 19 juin 2013 :

Contrat de liquidités

Cloture	Titres	Cours Moyen Achat	Dernier Cours	Valorisation
31/01/2013	4 325	3,7642	3,6100	16 280
28/02/2013	11 067	3,3955	3,3000	37 578
31/03/2013	2 030	3,2866	3,7000	6 672
30/04/2013	2 630	3,4320	3,3500	9 026
31/05/2013	7 302	2,9271	2,8000	21 374
30/06/2013	1 414	2,6588	2,6100	3 760
31/07/2013	9 367	2,3873	2,3000	22 362
31/08/2013	4 274	2,3263	2,2500	9 943
30/09/2013	8 589	2,4101	2,1800	20 700
31/10/2013	9 132	2,0905	2,0000	19 090
30/11/2013	3 544	1,9664	2,0100	6 969
31/12/2013	9 448	1,9533	2,1700	18 454

SOCIETE VISIONMED GROUP

Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2009	2010	2011	2012	2013
A - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
1. Capital social (en €)	5 818 978	5 818 978	10 417 448	11 017 448	5 437 845
2. Nombre d'actions	2 909 489	2 909 489	2 604 362	2 754 362	3 625 230
B - OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE (EN €)					
1. Chiffres d'affaires hors taxes	78 828	1 125 711	2 787 500	3 092 864	3 327 300
2. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	41 970	-840 527	-4 610 044	-2 379 144	-2 055 827
3. Impôts sur les bénéfices	10 471	0	-236 077	0	0
4. Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
5. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	20 943	-994 662	-4 692 885	-2 832 003	-2 549 681
6. Résultat distribué	0	0	0	0	0
C - RESULTAT PAR ACTION (EN €)					
1. Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,01	-0,29	-1,68	-0,86	-0,69
2. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,01	-0,34	-1,80	-1,03	-0,86
3. Dividende net attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D - PERSONNEL					
1. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	0	13	23	25	25
2. Montant de la masse salariale de l'exercice (en €)	0	758 844	1 180 301	1 197 744	1 140 123
3. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc) (En €)	0	308 858	499 180	510 911	457 008

GROUPE VISIONED

Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2009	2010	2011	2012	2013
A - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
1. Capital social (en €)	5 818 978	5 818 978	10 417 448	11 017 448	5 437 845
2. Nombre d'actions	2 909 489	2 909 489	2 604 362	2 754 362	3 625 230
B - OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE (EN €)					
1. Chiffres d'affaires hors taxes	78 828	10 288 201	12 548 275	13 731 737	11 268 303
2. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	41 970	-1 545 669	-1 478 982	-1 922 570	-2 104 684
3. Impôts sur les bénéfices	13 990	-1 151	-2 263	-1 030	-1 883
4. Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
5. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	27 980	-2 067 579	-2 302 896	-2 805 866	-2 607 952
6. Résultat distribué	0	0	0	0	0
C - RESULTAT PAR ACTION (EN €)					
1. Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,01	-0,53	-0,57	-0,69	-0,71
2. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,01	-0,71	-0,88	-1,02	-0,88
3. Dividende net attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D - PERSONNEL					
1. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	59	81	79	83	77
2. Montant de la masse salariale de l'exercice (en €)	0	2 708 491	3 338 054	3 212 638	2 660 155
3. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc) (En €)	0	1 151 559	1 426 929	1 277 786	1 030 225

GROUPE VISIOMED

Société anonyme au capital de 5 437 845 euros

Siège social : 8 avenue KLEBER – 75116 Paris

**Comptes consolidés
au 31 décembre 2013**

SOMMAIRE

	Page
1 – RAPPORT D’ACTIVITE 2013	3
2 – Comptes Consolidés AU 31 DECEMBRE 2013	
• Bilan	7
• Compte de résultat	9
• Tableau des flux de trésorerie	11
3 – ANNEXE	12
I. Evénements majeurs – périmètre – méthodes de consolidation	13
II. Paramètre de consolidation et méthode de consolidation	13
III. Principes comptables généraux et présentation des comptes	14
IV. Informations complémentaires sur le bilan	19
V. Informations complémentaires sur le compte de résultat	23
VI. Autres informations	25

*

* *

1 – RAPPORT D'ACTIVITE 2013

Amélioration de la marge brute et du résultat d'exploitation

En k€ Normes françaises – Données auditées	2013	2012
Chiffre d'affaires	11 268	13 732
Marge brute	6 476	7 296
<i>Taux de marge brute</i>	<i>57%</i>	<i>53%</i>
Résultat d'exploitation	-1 912	-2 362
Résultat courant avant impôt	-2 100	-2 532
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-301	-301
Résultat net, part du Groupe	-2 608	-2 806

Le tableau ci-après synthétise l'évolution du chiffre d'affaires du groupe par branche d'activité et par canal de distribution :

Chiffre d'affaires en M€ Normes françaises	2012	2013
Autodiagnostic médical	8,4	5,4
Bien être	3,6	5,0
Produits distribués	1,4	0,7
Divers	0,3	0,2
	13,7	11,3
Santé	10,9	7,8
Grande Distribution	1,4	1,9
Export	1,4	1,6

GROUP VISIOMED a réalisé un chiffre d'affaires de 11,3 M€ contre 13,7 M€ au cours de l'exercice 2013. Cet exercice a été marqué par une activité contrastée : le succès du démarrage des ventes d'inhalateurs électroniques (TAG REPLAY®) en pharmacie et de la gamme antiparasitaire (anti-moustiques) n'a pu compenser le repli du marché français des éthylotests depuis fin 2012, ainsi qu'une baisse des ventes de produits distribués.

La modification de la réglementation concernant les Ethylotests, d'une part, et la baisse de l'activité de certains produits distribués, d'autre part, expliquent la baisse de l'activité Santé. La Grande Distribution a continué sa progression, + 29 % en 2013, et l'International a pérennisé la stratégie de partenariats, en réalisant une croissance annuelle de 18%.

La réussite de la politique d'optimisation du mix produit, des prix de revient et des tarifs, permet au taux de marge brute de s'améliorer de 8 points par rapport à l'exercice précédent (57 % en 2013, - 61 % hors mise au rebut -, 53% en 2012).

Les mesures de réduction des coûts engagées en 2012 portent désormais leurs fruits. En effet, les principaux postes de charges opérationnelles sont en réduction par rapport à 2012.

Grâce à cette baisse des charges et malgré la baisse de volume, expliquée plus haut, le résultat d'exploitation est en amélioration de 450 K€ sur l'exercice 2013.

Le résultat net ressort à – 2 607 K€, contre -2 806K€ l'année précédente, intégrant 141 K€ de frais financiers, et 301 K€ d'amortissement linéaire des écarts d'acquisition (en application des normes comptables françaises).

Leader des thermomètres sans contact

Le groupe a maintenu sa part de marché dans sa marque phare, Thermoflash ®, malgré une conjoncture difficile. Le démarrage des ventes d'inhalateurs électroniques (TAG REPLAY®) et de la gamme antiparasitaire (anti-moustique) explique l'augmentation significative de la branche Bien Etre (+36%)

Implantation poursuivie en puériculture

L'implantation de la marque VISIOMED BABY® dans les principales enseignes de puériculture a porté les ventes, grâce à plus de 20 produits dans les domaines de la santé, de l'hygiène, du sommeil, la sécurité, et de la nutrition.

GROUP VISIOMED répond présent et est maintenant référencé chez les grands acteurs de la vente en ligne en complément du réseau de magasins physiques.

Le groupe a également élargi son réseau de distribution au cours de l'exercice avec la signature d'accords avec une enseigne de la grande distribution. D'autres accords ont été signés début 2014.

International (+ 14 %) : la stratégie de partenariats est un succès

L'activité à l'international enregistre une augmentation à 2 chiffres de son activité (+ 14 %), au cours de l'exercice 2013. Portées par la nouvelle politique de développement du Groupe mise en place début 2012, les ventes s'élèvent maintenant à 1,6 M€. Cette démarche, qui allie récurrence et développement de la marque, permet au département international de se diversifier avec une stratégie déjà bien rôdée.

2 – COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013

BILAN ACTIF				
Montants exprimés en €	31/12/2013		31/12/2012	
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Ecarts d'acquisition	1 505 930	1 204 744	301 186	602 372
Frais de recherche et développement	92 932	35 317	57 615	0
Concessions, brevets, marques et droits similaires	4 100 877	40 933	4 059 944	4 049 578
Autres immobilisations incorporelles	808 742	122 503	686 239	659 251
Immobilisations corporelles				
Installations technique, matériel industriel	1 054 971	758 274	296 697	426 164
Autres immobilisations corporelles	433 821	209 845	223 976	157 933
Immobilisations financières				
Titres de participation	12 899	0	12 899	113 599
Titres mis en équivalence	54 633	0	54 633	
Autres immobilisations financières	149 104	0	149 104	149 135
TOTAL (1)	8 213 910	2 371 616	5 842 293	6 158 032
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises	3 655 356	223 534	3 431 822	3 156 725
Créances				
Avances versées sur commandes en cours	155 384	0	155 384	256 793
Clients et comptes rattachés	1 372 164	53 192	1 318 972	1 074 679
Impôts différés actif	8 748	0	8 748	10 631
Autres créances	695 558	0	695 558	751 177
Valeurs mobilières de placement	830 964	27 222	803 742	774 968
Disponibilités	274 666	0	274 666	606 647
Comptes de régularisation actif	85 553	0	85 553	122 983
TOTAL (2)	7 078 393	303 948	6 774 445	6 754 603
TOTAL ACTIF (1)+(2)	15 292 303	2 675 564	12 616 738	12 912 635

BILAN PASSIF		
Montants exprimés en €	31/12/2013	31/12/2012
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	5 437 845	11 017 448
Primes d'émission	2 704 756	2 317 877
Réserve légale	20 943	20 943
Réserves consolidées	-283 400	-4 363 438
Résultat consolidé	-2 607 952	-2 805 866
TOTAL CAPITAUX PROPRES (1)	5 272 193	6 186 964
PROVISIONS		
Ecart d'acquisition négatif	674	1 346
Provisions pour risques	239 225	86 300
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (2)	239 899	87 646
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles	809 970	779 970
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	724 412	23 854
Dettes d'exploitation		
Avances reçues sur commandes en cours	584	212
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 234 105	3 733 527
Dettes fiscales et sociales	1 441 435	1 355 270
Autres dettes	894 139	745 192
TOTAL DETTES (3)	7 104 645	6 638 025
TOTAL PASSIF (1)+(2)+(3)	12 616 738	12 912 635

COMPTE DE RESULTAT 1 ERE PARTIE		
Montants exprimés en €	31/12/2013	31/12/2012
	Net	Net
Ventes de marchandises	11 141 016	13 426 467
Production vendue de biens et services	127 287	305 270
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	11 268 303	13 731 737
Subventions d'exploitation	3 997	0
Reprises d'amortissements, provisions et transferts de charges	405 790	66 546
Autres produits	3 239	6 166
PRODUITS D'EXPLOITATION	11 681 329	13 804 449
Achats de marchandises	4 790 549	6 357 562
Variations de stocks	-73 630	-49 878
Achats de matières premières et approvisionnements	75 602	109 690
Variations de stocks	0	17 933
Autres achats et charges externes	4 225 896	4 364 797
Impôts et taxes	160 245	217 816
Salaires et traitements	2 660 155	3 212 638
Charges sociales	1 030 225	1 277 786
Dotations aux amortissements	292 765	304 278
Dotations aux provisions sur actifs circulants	151 014	310 780
Dotations aux provisions pour risques et charges	89 200	35 300
Autres charges	191 405	7 541
CHARGES D'EXPLOITATION	13 593 424	16 166 243
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 912 095	-2 361 794
Produits financiers	78 194	44 801
Charges financières	219 676	214 878
RESULTAT FINANCIER	-141 482	-170 077
Quote part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-46 067	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-2 099 644	-2 531 871

COMPTE DE RESULTAT 2 EME PARTIE		
Montants exprimés en €	31/12/2013	31/12/2012
	Net	Net
Produits exceptionnels	71 065	116 829
Charges exceptionnelles	276 304	90 668
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-205 239	26 161
Impôts différés	1 883	-1 030
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions	301 186	301 186
TOTAL DES PRODUITS	11 830 588	13 966 079
TOTAL DES CHARGES	14 438 540	16 771 945
RESULTAT NET DES ACTIVITES	-2 607 952	-2 805 866
RESULTAT CONSOLIDE (PART GROUPE)	-2 607 952	-2 805 866
RESULTAT PAR ACTION PART DU GROUPE	-0,72	-1,08
RESULTAT DILUE PAR ACTION	-0,67	-0,93

Le nombre d'actions au 31 décembre 2013 est de 3 625 230, et le nombre d'actions dilué est de 3 904 145.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE			
	R 99-02	31/12/2013	31/12/2012
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net consolidé		-2 607 952	-2 805 866
Variation des impôts différés		1 883	-1 030
Dotations aux amortissements et provisions		746 876	643 764
Reprises des amortissements et provisions		-672	-672
Quote part de résultats des sociétés mises en équivalence		46 067	
- (+) values de cession des immobilisations		19 058	20 974
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (1)		-1 794 740	-2 142 830
Variation des ICNE		30 000	2
Variation nette d'exploitation		-626 293	808 493
Variation de stock		-275 097	128 871
Variation des créances d'exploitation		-87 265	378 783
Variation des dettes d'exploitation		-263 931	300 839
Variation nette hors exploitation		37 430	11 794
Charges et produits constatées d'avance		37 430	11 794
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (2)		-558 863	820 289
Flux net de trésorerie généré par l'activité (3)=(1)+(2)		-2 353 603	-1 322 541
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Décaissements / acquisitions immobilisations incorporelles		-146 228	-107 232
Décaissements / acquisitions immobilisations corporelles		-197 564	-280 024
Encaissements / cessions immobilisations corporelles		418	53 000
Décaissements / acquisitions immobilisations financières			-154 427
Encaissements / cessions immobilisations financières		31	3 239
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (4)		-343 343	-485 444
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital ou apport		1 741 736	600 000
Variation des autres fonds propres		-48 555	-26 000
Flux net de trésorerie lié aux opérations financement (5)		1 693 181	574 000
VARIATION DE TRESORERIE (3)+(4)+(5)		-1 003 765	-1 233 985
TRESORERIE A L'OUVERTURE		1 357 761	2 591 746
TRESORERIE A LA CLOTURE		353 996	1 357 761
Disponibilités		274 666	606 649
Valeurs mobilières de placement (valeur nette)		803 742	774 968
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-724 412	-23 856
TRESORERIE A LA CLOTURE		353 996	1 357 762

3 - ANNEXE

I. EVENEMENTS MAJEURS - PERIMETRE - METHODES DE CONSOLIDATION

A/ Chiffes clés 2013

Le chiffre d'affaires 2013 s'élève à 11,3 M€, baisse par rapport à 2012. L'incertitude quant à la réglementation sur les Ethylotests en est la principale raison : le segment, en très forte croissance en 2012, ayant fortement chuté en 2013.

En revanche, hors mise au rebut, la marge brute 2013 atteint 61 % contre 53% en 2012. Une revue de la stratégie commerciale, déjà entamée dès le second semestre 2012, liée à une constante vigilance sur les prix d'achats, ainsi qu'un mix produit favorable ont permis d'atteindre cette performance.

Le résultat net est de -2,6 M€ en 2013 contre -2,8M€ 2012.

Une réduction de capital de 6 885 905 € par absorption des pertes antérieures, avec diminution de la valeur nominale des titres de 4€ à 1,5 € a précédé une augmentation de capital, le 1^{er} octobre 2013, de 1 306 302 € par l'émission de 870868 actions nouvelles à 1,5 € assortie d'une prime d'émission de 0,50 € par action.

Le règlement-livraison et l'admission sur NYSE Alternext des actions nouvelles ont eu lieu le 3 octobre 2013. Les actions nouvelles ont été assimilées aux actions existantes et négociées sur la même ligne de cotation (FR0011067669 ALVMG).

La société Visiomed Group a consenti un abandon de créances avec retour à meilleure fortune, en faveur de ses filiales, Visiomed SAS pour 1 014 000 € et In Pharma SAS pour 138 000 €, le 30 décembre 2013.

Un nouveau contrat d'affacturage a été signé en date du 1^{er} novembre 2013.

B/ Evènements intervenus après le 31 décembre 2013

Aucun évènement important n'est intervenu après le 31 décembre 2013.

II. Périmètre de consolidation et méthode de consolidation

Les comptes consolidés établis au 31 décembre 2013 regroupent par intégration globale l'ensemble des filiales du groupe détenues à plus de 50% (cf. paragraphe III.2, page 18).

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels arrêtés et audités au 31 décembre 2013.

Liste des sociétés consolidées est la suivante:			2013	2012
VISIOMED SAS	Paris	Intégration globale	100%	100%
IN PAHRMA SAS	Paris	Intégration globale	100%	100%
ADDATEK	Taiwan	Mise en équivalence (*)	50%	50%

(*) La société ADDATEK a été mise en équivalence pour la première fois en 2013.

Les sociétés du groupe In Pharma et Visiomed SAS ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale, c'est-à-dire à 100% poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires et après élimination des opérations intra-groupe.

Sont consolidées par intégration globale les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le groupe. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le groupe détient au moins 50% des droits de vote.

La méthode de la mise en équivalence (MEE) est appliquée par le Groupe lorsque la société consolidante exerce une influence notable sur la société dont les comptes sont consolidés. L'influence notable est présumée lorsque la société consolidante détient directement ou indirectement une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote.

La société Addatek a été mise en équivalence sur 2013 en dépit d'un pourcentage de détention de 50 % des droits de vote. En effet, le management considère qu'il n'exerce pas de contrôle exclusif sur cette filiale mais uniquement une influence notable.

Les comptes consolidés sont établis sur la base des comptes des sociétés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2013.

Les actifs, les passifs, les charges et les produits significatifs des sociétés consolidées sont évalués et présentés selon des méthodes homogènes au sein du groupe. En conséquence, des retraitements sont opérés préalablement à la consolidation dès lors que des divergences existent entre les méthodes comptables et leurs modalités d'application retenues pour les comptes individuels des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et celle retenues pour les comptes consolidés.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au groupe.

La société Addatek est détenue à 50 % par Visiomed Group. Elle a été intégrée pour la première fois sous forme de mise en équivalence en 2013 (en 2012, non incluse dans le périmètre de consolidation du fait de son caractère non significatif) : en effet, le management considère exercer une influence notable sur cette filiale »

La société NEXMED n'est pas incluse dans le périmètre de consolidation, le management considère qu'aucun contrôle n'est exercé sur cette filiale détenue à 10 % par Visiomed Group.

III. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX ET PRESENTATION DES COMPTES

1. Contexte de l'établissement de ces comptes consolidés

Les comptes consolidés ont été établis dans le cadre de la présentation des comptes à la Bourse sur le marché Alternext, en conséquence, et constituent des comptes complets au regard des règles et principes comptables français.

Visiomed Group SA est une société de droit français.

Ces comptes consolidés ont été établis en conformité avec les règles et principes comptables français.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 reflètent la situation comptable de Visiomed Group SA et de ses filiales. Ils sont présentés en euros.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux principes comptables décrits dans cette annexe et appliqués de façon constante.

Ces principes respectent les dispositions légales et réglementaires du règlement CRC n° 99-02 homologué par arrêté du 22 juin 1999.

Les méthodes d'évaluation et de présentation étant homogènes au sein du groupe, il n'a pas été pratiqué de retraitements sur les comptes sociaux des filiales.

Les sociétés du groupe appliquent les règlements CRC n° 2002-10, relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, et n° 2004-06, relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs.

2. Ecart d'acquisition

Dans un délai n'excédant pas un an suivant l'exercice d'entrée des filiales et participations dans le périmètre de consolidation, une évaluation de l'ensemble des éléments identifiables acquis (actifs et passifs) est réalisée y compris pour les marques et parts de marché quand celles-ci sont évaluables de manière fiable.

Le solde résiduel de l'écart constaté entre le coût d'acquisition des titres et la part du Groupe dans les capitaux propres est alors inscrit à l'actif ou au passif du bilan dans le poste "Ecart d'acquisition". Ces écarts d'acquisition sont amortis sur une durée de 5 ans et la valeur résiduelle fait l'objet d'un test de dépréciation à la clôture si un indice de perte de valeur est constaté.

Concernant de la filiale In Pharma, acquise en mars 2010, l'écart d'acquisition a été calculé sur la base de la situation nette au 1^{er} janvier 2010. Il est ressorti pour un montant négatif de 3362 €. Cet écart a donc été comptabilisé en « Provisions pour risques et charges ». Il est repris en produits exceptionnels par cinquième, chaque année.

3. Impôts différés

Les impôts différés sont constatés au taux de 33,33%, selon la méthode du report variable :

- sur les décalages temporaires apparaissant entre les résultats comptables et les résultats fiscaux ;
- sur les retraitements de consolidation ;
- sur des éventuels déficits fiscaux dans la mesure où les bénéfices imposables futurs seront suffisants pour assurer leur utilisation.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner, selon l'utilisation prévue. Tous ces coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

L'amortissement est calculé afin de prendre en compte la dépréciation économique, selon les modes et durées suivantes :

• Marques amortissables	L	20 ans
• Recherche et développement	L	3 ans
• Logiciels	L	1 à 3 ans
• Installations techniques	L	5 ans
• Matériel et outillage	L	5 ans
• Agencements et installations générales	L	5 ans
• Matériel de bureau et informatique	L	3 à 5 ans
• Mobilier	L	5 ans

Lorsque des évènements ou modifications d'environnement de marché indique un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est bien inférieure à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession. Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de marques pour une valeur nette de 4 060 K€ au 31 décembre 2013. Certaines marques, bien qu'elles fassent l'objet d'une protection juridique, ne sont en général pas amortissables, la durée de consommation des avantages économiques n'étant pas déterminable à l'acquisition. Il convient pour démontrer le caractère non amortissable d'une marque de démontrer que ces actifs n'ont pas de fin prévisible et que les avantages économiques futurs devraient perdurer (notamment au regard de l'analyse de la notoriété et du positionnement de la marque, du secteur d'activité et de l'examen des business plans et des budgets de publicité).

Pour les marques amortissables, la durée d'amortissement utilisée est de 20 ans.

Ces actifs incorporels ont fait l'objet de tests d'impairment en application de la méthode des flux de trésorerie en utilisant un taux d'actualisation de 10%. Les résultats de cette méthode peuvent être ajustés par des évaluations externes si nécessaires.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la plus forte des valeurs (valeur d'utilité et / ou valeur d'usage) demeure inférieure à la valeur des actifs incorporels.

Les frais de développement constatés à l'actif répondent aux critères d'activation :

La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;

La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement ;

La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;

L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ; la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;

La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables.

La société doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour

L'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.

Elle doit pouvoir, en outre, évaluer de manière suffisamment fiable les avantages économiques futurs attendus.

Ils sont amortis sur une durée de 3 années.

Les immobilisations incorporelles sont également constituées d'un contrat de licence de marque permettant l'exploitation de la marque française « thermoflash électronique sans contact » pour un montant de 650 K€. Cette immobilisation n'est pas amortissable.

En cas d'indice de perte de valeur, cet actif incorporel fait l'objet de tests d'impairment en application de la méthode des flux de trésorerie. Les résultats de cette méthode peuvent être ajustés par des évaluations externes si nécessaires.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la plus forte des valeurs (valeur d'utilité et / ou valeur d'usage) demeure inférieure à la valeur des actifs incorporels.

5. Immobilisations financières

Ce poste comprend des dépôts de garantie versés et comptabilisés à leur valeur d'origine.

6. Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués sur la base du dernier prix d'achat connu auquel il est ajouté les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par chaque entité auprès de l'administration fiscale, ainsi que des frais de transport, de manutention et d'autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et d'autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

La méthode de valorisation utilisée pour les stocks est le coût moyen unitaire pondéré.

Dans ce poste figure des stocks en transit pour un montant de 397 468 euros.

Il n'y a pas de marge interne dans les stocks à retraiter.

En effet, les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation se facturent au fur et à mesure des consommations effectives.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiqués ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectué lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

7. Créances et ventes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

Une provision pour dépréciation est pratiquée le cas échéant pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

8. Valeurs Mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement répondent aux critères suivants (AFG-AFTE 8 mars 2006) :

- placements à court terme ;
- très liquides ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un niveau négligeable de changement de valeur.

Les titres cotés sont évalués au cours moyen du dernier mois.

Les titres non cotés sont estimés à leur valeur probable de négociation à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité ayant pour objet à la fois la liquidité des transactions et la régularité des cours sont classées en immobilisations financières.

Lorsque le contrat conclu avec le PSI prévoit uniquement la régularisation de cours, les actions rachetées sont à comptabiliser en VMP au compte 502 –Actions propres-. Au 31 décembre 2013, les actions propres chez Visiomed Groupe sont constatées en VMP.

Les valeurs mobilières de placements sont bloquées à hauteur de 700 000 pour couvrir les facilités de caisse.

9. Opérations internes

Les opérations réciproques entre sociétés intégrées sont éliminées.

10. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre pondéré d'actions existant à la clôture de l'exercice.

Le résultat dilué est calculé en utilisant un nombre d'actions dilué correspondant au nombre d'actions existant au 31/12/2013 augmenté du nombre d'actions à émettre résultant de l'émission du nombre maximum d'actions suite à l'exercice d'instruments dilutifs (en l'espèce des BSPCE)

11. Utilisation d'estimations

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, et incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des impôts différés. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations qui ont été établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, mais qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

12. Engagement de retraite

Le groupe ne comptabilise pas les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière. Ils figurent en engagements hors bilan à la fin de l'exercice.

IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN

1. Variation des immobilisations incorporelles et corporelles (en €)

Immobilisations en valeur brute	Début d'exercice	Mouvements périmètre	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Concessions, brevets, droits ...	4 018 617		82 260	0	4 100 877
Recherche et Développement	67 315		25 617	0	92 932
Licence de marque	650 000				650 000
Autres immobilisations	124 771		38 351	4 380	158 742
Ecart d'acquisition	1 505 930		0	0	1 505 930
Immobilisations incorporelles	6 366 633	0	146 228	4 380	6 508 481
Install. techniques, matériel et outillage	1 004 929		50 043		1 054 972
Autres immobilisations	354 398		147 521	68 098	433 821
Immobilisations corporelles	1 359 327	0	197 564	68 098	1 488 793

Variation des amortissements (en €)

Amortissements	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	151 875	51 258	4 380	198 753
Ecart d'acquisition	903 558	301 186	0	1 204 744
Install. techniques, matériel et outillage	578 764	179 505	-5	758 274
Autres immobilisations corporelles	196 466	62 001	48 622	209 845
Total des amortissements	1 830 663	593 950	52 997	2 371 616

2. Autres immobilisations financières (en €)

Immobilisations financières	Valeur brute	Amortis. / Provis.	Valeur nette
Titres de participations	12 899		12 899
Titres mis en équivalence	54 633		54 633
Dépôts et cautionnement	149 104		149 104
Total des immobilisations financières	216 636	0	216 636

3. Echancier des créances (en €)

	Total	A 1 an ou plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	149 104	0	149 104
Créances clients	1 372 164	1 287 321	84 843
Acomptes versés sur commandes	155 384	91 659	63 725
Créances sociales et fiscales	187 481	187 481	
Fournisseurs débiteurs	21 624	21 624	
Comptes Courant Filiales mises en équivalence	25 379	25 379	
Créances factor	369 063	369 063	
Autres débiteurs	34 248	34 248	
Créance CICE	57 763	57 763	
Impôts différés actif	8 748	8 748	
Charges constatées d'avance	85 553	85 553	
Total	2 466 511	2 168 839	297 672

4. Impôts différés (en €)

Nature	Actif	Passif	Net
- Décalages temporaires	8 748		8 748
Total	8 748	0	8 748

Par mesure de prudence, aucun impôt différé actif, sur les déficits fiscaux reportables en avant liés aux pertes, n'a été comptabilisé dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2013.

Le détail par société des impôts différés actifs, relatifs aux décalages temporaires, comptabilisés au 31 décembre 2013, est indiqué ci-après :

Visiomed Group SA	3 189 €
Visiomed SAS	5 559 €
Total	8 748 €

5. Capital social (en €)

Le capital social s'élève à 5 437 845 €. Il est composé de 3 625 230 actions d'une valeur nominale de 1,5 euros chacune.

Par ailleurs, il est rappelé que, suivant l'assemblée générale du 30 décembre 2009, le conseil d'administration du 13 avril 2010 a attribué, au profit de deux salariés, 224 511 bons de créateur d'entreprises donnant droit de souscrire à 112 255 actions nouvelles. Ces bons sont exerçables à partir du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 à un prix d'exercice de 2,25 € et selon la parité d'exercice pour leurs titulaires de 2 BSPCE exercés pour 1 action nouvelle souscrite.

6. Provisions pour risques et charges (en €)

Ce poste s'élève à 239 899 € au 31 décembre 2013. Il correspond pour 674 € au solde de l'écart d'acquisition négatif restant à reprendre en produits exceptionnels, calculé suite à l'acquisition de la filiale In pharma, survenue en mars 2010. La différence, soit 239 225 € concerne des litiges prudhommaux en cours pour 175 500 € et 63 725 €.

7. Dettes financières (en €)

	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
- Emprunts obligataires convertibles	809 970	60 000	749 970	0
- Découverts bancaires	724 412	724 412		0
Total	1 534 382	784 412	749 970	0

Le 30 décembre 2009, la société a procédé à l'émission d'obligations convertibles («OC») dont les caractéristiques sont définies comme suit :

Nombre : 130

Valeur par OC : 5 769 €

A la date de clôture, la valeur des OC s'élève à 749 970 €. Les intérêts au titre de 2012 et de 2013 sont au passif du bilan pour un montant de 60 K€ (intérêts annuel de 4 %).

L'ensemble des OC non converties seront remboursées au 31 décembre 2015, sauf réception avant cette date d'une demande de conversion. En cas de remboursement, les OC feront l'objet du paiement de leur valeur nominale, majorée de l'intérêt couru de la prime de non conversion.

Le management estime qu'il est peu probable que les OC fassent l'objet d'un remboursement et a pris l'option de ne pas comptabiliser de provision au titre de la prime de non conversion (en effet, en cas de non conversion des OC à leur échéance normale, l'émetteur versera une prime de non conversion portant le taux actuariel global - intérêt annuel et prime de non conversion - à 10 % par an à compter de la date d'émission et jusqu'à leur remboursement).

8. Echancier des dettes (en €)

Les dettes à plus d'un an autres que les emprunts obligataires convertibles correspondent au passif échelonné, suite au plan de continuation arrêté le 14 avril 2009, concernant la société Visiomed SAS, filiale de la société Visiomed Group SA.

	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
- Emprunts obligataires convertibles	809 970	60 000	749 970	0
- Concours bancaires	724 412	724 412	0	0
- Acomptes versés sur commandes	584	584	0	0
- Dettes fournisseurs	3 234 105	2 236 600	748 129	249 376
- Dettes fiscales et sociales	1 441 435	1 200 212	180 918	60 306
- Autres dettes	894 139	894 139	0	0
Total	7 104 645	5 115 947	1 679 017	309 682

9. Provisions inscrites au bilan (en €)

Provisions	31/12/2012	Dotations	Reprises	31/12/2013
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	425 000	116 800	318 266	223 534
Clients	106 502	34 215	87 525	53 192
Valeurs mobilières de placement	19 147	8 075		27 222
S/Total	550 649	159 089	405 790	303 948
RISQUES ET CHARGES				
Ecart d'acquisition d'acquisition négatif	1 346		672	674
Litiges	86 300	152 925		239 225
S/Total	87 646	152 925	672	239 899
TOTAL PROVISIONS	638 295	312 014	406 462	543 847
exploitation		240 215	405 790	
financier		8 075	0	
exceptionnel		63 725	672	
		312 014	406 462	

Le montant des provisions pour risques et charges figurant au bilan au 31 décembre 2013 correspondent à des litiges prudhommaux en cours pour 175 500 € et 63 725 €.

Les reprises de provisions ont été utilisées à hauteur de 405 790 €.

10. Tableau de variation des capitaux propres (en €)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total
Au 31-12-2012	11 017 448	2 317 877	20 943	-4 363 438	-2 805 866	6 186 964
Affectation du résultat				-2 805 866	2 805 866	0
Augmentation de capital	1 306 302	435 434				1 741 736
Réduction de capital	-6 885 905			6 885 905		
Frais d'augmentation de capital		-48 555				-48 555
Résultat 2013					-2 607 952	-2 607 952
Au 31-12-2013	5 437 845	2 704 756	20 943	-283 399	-2 607 952	5 272 193

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission.

V. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Ventes de marchandises

Répartition par secteur géographique (en €)	31/12/2013	31/12/2012
- France	9 546 992	12 051 004
- Export	1 594 024	1 375 463
Total	11 141 016	13 426 467

Production de services (en €)

Répartition par secteur géographique (en €)	31/12/2013	31/12/2012
- France	127 287	305 270
Total	127 287	305 270

2. Autres Charges

Les autres charges sont essentiellement constituées de créances irrécouvrables pour 178 822 €.

3. Eléments financiers (en €)

3.1 Charges financières

Charges financières	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts sur Obligations Convertibles	30 000	30 000
Intérêts sur Comptes Courants Actionnaires	11 786	0
Escomptes Accordés	6 256	77 380
Frais d'escompte	73 906	35 250
Intérêts bancaires	37 233	16 776
Factor	2 621	3 948
Pertes de change	8 299	9 539
Dotation pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	8 075	0
Pertes sur cessions de valeurs mobilières de placement	41 500	41 985
Total	219 676	214 878

3.2 Produits financiers

Produits financiers	31/12/2013	31/12/2012
Autres intérêts	5 242	15 541
Gains de change	72 952	29 260
Total	78 194	44 801

4. Eléments exceptionnels (en €)

4.1 Charges exceptionnelles

Les charges sur exercices antérieurs correspondent principalement à un avoir fournisseur annulé pour 125 280 € et un litige perdu pour 40 000 €.

Charges Exceptionnelles	31/12/2013	31/12/2012
Amendes et pénalités	20 788	13 693
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	19 477	73 975
Dotation aux provisions pour litige commercial	63 725	3 000
Litiges divers	3 566	
Charges sur Exercices Antérieurs	168 749	
Total	276 304	90 668

4.2 Produits exceptionnels

Produits Exceptionnels	31/12/2013	31/12/2012
Reprise écarts négatifs	672	672
Remise de pénalités	0	12 101
Régularisation fournisseurs	0	444
Régularisation compte Factor	0	17 661
Régularisation URSSAF	0	1 328
Plus-value sur rachats de créances	0	11 623
Produit de cession des éléments cédés	418	53 000
Produits exceptionnels divers	25 419	0
Produits divers sur exercices antérieurs	44 556	20 000
Total	71 065	116 829

Les produits sur exercices antérieurs comprennent un remboursement de prime d'assurance pour un montant de 26 000 €.

5. Résultat par action

Le résultat par action s'établit à (0,72) euro au 31 décembre 2013

6. Preuve d'impôt

Le résultat consolidé avant impôt et amortissements des écarts d'acquisition s'élève à (2 304 883 €). Le montant théorique d'impôt devrait être un produit de 768 294 € (au taux de 33,33 %).

Le montant réel d'impôt est une charge de -1 883 €. L'écart soit 770 177 € se décompose comme suit :

• Variation des impôts différés actif	(1 883)
• IS sur déficits non activés	(768 294)

Total	(770 177)

VI. AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif moyen au 31 décembre 2013

	31/12/2013	31/12/2012
– Cadres	12	11
– Employés	35	38
– VRP	30	27
Total	77	76

2. Engagements hors bilan

- Engagements de retraite

Les hypothèses utilisées pour le calcul des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes ;

Taux d'actualisation : 3.17%

Taux de croissance annuelle des salaires : 2,5%

Age de départ en retraite : 64 ans

Table de mortalité : INSEE 2011

Turnover : table 3044 et table 3104

Les indemnités de départ à la retraite n'ont pas été comptabilisées. Le montant à fin décembre 2013 est de 228 275 €.

- Droit individuel à la formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans.

Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture s'élève à 5 676 heures, dont 5 676 heures n'ont pas fait l'objet d'une demande des salariés.

- Autres engagements hors bilan

Engagements donnés

Locations mobilières	212 125
Locations immobilières	363 863
Effets escomptés non échus	683 827
Garantie donnée par Visiomed Group pour Visiomed SAS, en faveur d'un transitaire	104 126
TOTAL	1 363 942

Engagements reçus

Des clients	683 827
TOTAL	683 827

Il est rappelé que la société Visiomed Group a consenti en date du 30 décembre 2013, un abandon de créances avec retour à meilleure fortune, en faveur de ses filiales, Visiomed SAS pour 1 014 000 € et In Pharma SAS pour 138 000€.

3. Actions propres

Le poste « Valeurs mobilières de placement » comprend des actions propres. Elles sont au nombre de 41 970 pour une valeur brute de 109 902 € et une valeur nette au 31 décembre 2013 de 82 681 €.

4. Rémunération allouée à aux membres des organes de Direction

Information non communiquée pour des raisons de confidentialité.

5. Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 30 000 euros.

6. Transactions avec les entreprises liées

1. Conventions nouvelles intervenues au cours de l'exercice :

a. La société VISIOMED Group a renouvelé le contrat de sous-location avec la société VISIOMED SAS, concernant une partie des locaux du 8 avenue KLEBER, PARIS.

Le loyer est fixé à 44 300 euros annuels, étant précisé que ce loyer 2013 a bénéficié d'une franchise totale jusqu'au 19 septembre 2013.

Au 31 décembre 2013, les charges au titre de cette convention ont été constatées pour un montant de 27 780 € dans les comptes sociaux de VISIOMED SAS.

b. La société VISIOMED Group a conclu un contrat de prestation de service le 13 mai 2013 avec IH Conseil SAS, pour accompagner la société dans sa recherche de partenaires. Le montant total du contrat est de 25 000 euros, dont 12 500 euros sont soumis la signature d'un partenariat industriel.

La charge pour l'exercice 2013 s'est élevée à 12 500 H.T.

Administrateur concerné : Olivier HUA

c. Visiomed Group a procédé à un abandon de créances en faveur de la société VISIOMED SAS pour un montant de 1 014 000 euros, en date du 30 décembre 2013.

Cet abandon bénéficie d'une clause de retour à meilleure fortune dans les conditions suivantes :

→ lorsque la société "VISIOMED" aura réalisé des bénéfices nets suffisants pour que ses capitaux propres ressortent, à la clôture d'un exercice social postérieur au 31 décembre 2013, au moins égaux au capital social de la société "VISIOMED" ;

→ sous réserve que la société "VISIOMED GROUP" en fasse expressément la demande pour chaque exercice, avant l'approbation par les associés de la société "VISIOMED" des comptes de l'exercice considéré de la société "VISIOMED" ;

→ et, dans la mesure où son exigibilité n'aura pas pour effet de rendre les capitaux propres de la société "VISIOMED" inférieurs à son capital social, de telle façon, qu'au titre d'un exercice donné, la créance abandonnée pourra redevenir exigible pour une partie seulement de son montant.

Dans ce dernier cas, le reliquat de la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible dans les mêmes conditions, au titre d'un exercice social ultérieur et jusqu'à son exigibilité totale, sans que cette exigibilité ne rende les capitaux propres de la société "IN PHARMA" inférieurs à son capital social.

Cet abandon a été constaté dans les comptes sociaux de Visiomed Group pour 1 014 000 € en résultat exceptionnel.

d. Visiomed Group a procédé à un abandon de créances en faveur de la société IN PHARMA pour un montant de 138 000 euros, en date du 30 décembre 2013. Cet abandon bénéficie d'une clause de retour à meilleure fortune dans les conditions suivantes :

→ lorsque la société "IN PHARMA" aura réalisé des bénéfices nets suffisants pour que ses capitaux propres ressortent, à la clôture d'un exercice social postérieur au 31 décembre 2013, au moins égaux au capital social de la société "IN PHARMA" ;

→ sous réserve que la société "VISIOMED GROUP" en fasse expressément la demande pour chaque exercice, avant l'approbation par les associés de la société "IN PHARMA" des comptes de l'exercice considéré de la société "IN PHARMA" ;

→ et, dans la mesure où son exigibilité n'aura pas pour effet de rendre les capitaux propres de la société "IN PHARMA" inférieurs à son capital social, de telle façon, qu'au titre d'un exercice donné, la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible pour une partie seulement de son montant.

Dans ce dernier cas, le reliquat de la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible dans les mêmes conditions, au titre d'un exercice social ultérieur et jusqu'à son exigibilité totale, sans que cette exigibilité ne rende les capitaux propres de la société "IN PHARMA" inférieurs à son capital social.

Cet abandon a été constaté dans les comptes sociaux de Visiomed Group pour 138 000 € en résultat exceptionnel.

2. Conventions autorisées au cours des exercices antérieurs :

a. Facturations de la société "VISIOMED GROUP" à la société "VISIOMED" :

En date du 19 mars 2010, une convention d'animation entre les deux sociétés a été mise en place avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010. En application de cette convention, la société "VISIOMED GROUP" fournit des prestations :

- d'assistance à la direction commerciale ;
- d'assistance à la direction des ventes ;
- d'assistance :
 - en matière de management, gestion et d'orientation stratégique,
 - en matière d'administration des ventes,
 - administrative, comptable et financière,

→ stratégie marketing et création.

En contrepartie de ses services, la convention d'animation prévoit que la société "VISIOMED GROUP" perçoive de la part de la société "VISIOMED" une rémunération H.T. globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

La société "VISIOMED GROUP" a ainsi facturé 1 118 598 € H.T. à la société "VISIOMED" au titre de cette convention en 2013 correspondant au prix de revient des services et un montant de 268 027 € HT au titre de cette marge de 5 %.

b. Facturations de la société "VISIOMED" à la société "VISIOMED GROUP" :

En date du 10 septembre 2010, une convention d'assistance à la commercialisation entre les deux sociétés a été mise en place avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2010. En application de cette convention, la société "VISIOMED" fournit toute prestation commerciale et notamment d'assistance à la commercialisation des produits "VISIOMED GROUP" dans le réseau de la grande distribution (GSA, GSB et GSS).

En contrepartie de ses services, la convention d'assistance prévoit que la société "VISIOMED GROUP" rétribue à la société "VISIOMED" une rémunération H.T. globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

La société "VISIOMED" a ainsi facturé 910 453 € H.T. de marchandises et 207 764 € H.T. de prestations de services à la société "VISIOMED GROUP" au titre de cette convention en 2013.

c. Compte courant entre la société "VISIOMED GROUP" et la société "VISIOMED" :

Au 31 décembre 2013, la société "VISIOMED" avait un compte courant débiteur de 1 753 350 € dans les livres de "VISIOMED GROUP".

d. Licence exclusive "Thermoflash" entre la société "VISIOMED GROUP" et la société "VISIOMED" :

La société "VISIOMED GROUP" a concédé à la société "VISIOMED" la licence d'exploitation, à titre exclusif, de la marque française "Thermoflash thermomètre électronique sans contact" sur le territoire français. En contrepartie du droit d'exploitation qui lui conféré, la société "VISIOMED" doit payer une redevance d'un montant correspondant à 5 % hors taxes du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société "VISIOMED".

La société "VISIOMED GROUP" a ainsi facturé 235 659 € H.T. à la société "VISIOMED" au titre de cette convention en 2013.

f. Convention d'intégration fiscale

La société "VISIOMED GROUP" (tête de groupe) a signé avec les sociétés "VISIOMED SAS" et "IN-PHARMA" une convention d'intégration fiscale, à effet du 1^{er} janvier 2011.

g. Garantie auprès des transitaires

Garanties par la société "VISIOMED GROUP", à hauteur de 150 000 €, des engagements pris par la société "VISIOMED SAS" auprès de ses transitaires. L'encours de ces engagements, au 31 décembre 2013, était de 104 126 €.

h. Mise en place de Crédits Documentaires

Mise en place par la société "VISIOMED GROUP", auprès de la banque "HSBC", et pour le compte de la société "VISIOMED SAS", de crédits documentaires irrévocables pour un montant d'encours maximum de 500 000 €. La société "VISIOMED GROUP", en garantie de cet encours, a nanti, au profit de la banque "HSBC", un compte à terme à hauteur de 400 000 €. Il est précisé que l'encours de crédits documentaires au 31/12/2013 s'élève à 313 749 €.

i. Abandon de créances avec retour à meilleure fortune :

En date du 31 décembre 2012, la société "VISIOMED GROUP" a procédé à un abandon de créances au profit de la société « VISIOMED SAS » à hauteur de 760 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2013, et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

VISIONMED GROUP

Société Anonyme

8, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013

VISIOMED GROUP

Société Anonyme

8, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VISIOMED GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note 2 du paragraphe « Principes comptables généraux et présentation des comptes » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux écarts d'acquisition. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et des informations fournies en annexe.
- la note 4 « Immobilisations incorporelles et corporelles » du paragraphe « Principes comptables généraux et présentation des comptes » de l'annexe précise les modalités retenues pour la réalisation des tests de perte de valeurs réalisés sur les immobilisations incorporelles liées aux marques.. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2014

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Albert AIDAN

ETATS FINANCIERS

2013

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

SA VISIONMED GROUP

8 avenue Kleber
75116 PARIS

APE : 4652Z-
Siret : 51423126500034

CABINET ROMET

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de PARIS

8 rue des Deux Communes

94300 VINCENNES

Tél. 01.53.99.14.40

Fax. 01.43.28.34.95

Courriel. cabinet-romet@cabinetromet.com

Sommaire

1. Comptes annuels	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
Annexe	7
<i>Règles et méthodes comptables</i>	8
<i>Notes sur le bilan</i>	12
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	22
<i>Autres informations</i>	24
<i>Tableau des cinq derniers exercices</i>	30

ETATS FINANCIERS

2013

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2013	Net 31/12/2012
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	1 101 804	922 159	179 644	383 997
Frais de recherche et de développement	80 499	34 759	45 740	56 224
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	4 100 877	40 933	4 059 944	3 993 353
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	18 320	17 810	510	2 558
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	187 592	139 402	48 190	73 547
Autres immobilisations corporelles	311 271	96 637	214 634	121 797
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	641 994	46 067	595 927	641 994
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	109 384		109 384	109 474
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 551 740	1 297 767	5 253 973	5 382 945
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	33 657		33 657	25 642
Avances et acomptes versés sur commandes	3 020		3 020	10 200
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	371 699	34 024	337 675	609 853
Autres créances	1 130 033		1 130 033	1 030 233
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	813 320	27 222	786 098	774 968
Disponibilités	126 218		126 218	430 679
Charges constatées d'avance (3)	61 799		61 799	29 123
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 539 746	61 246	2 478 500	2 910 699
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	1 967		1 967	
TOTAL GENERAL	9 093 453	1 359 013	7 734 440	8 293 644
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			35 184	

Bilan passif

	31/12/2013	31/12/2012
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 437 845	11 017 448
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	3 806 559	3 371 125
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	20 943	20 943
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 633 644	-5 687 547
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-2 549 682	-2 832 003
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 082 022	5 889 967
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	73 217	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	73 217	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles	809 970	779 970
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	454 541	11 541
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	658 777	620 599
Dettes fiscales et sociales	425 507	358 673
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	229 911	632 893
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	2 578 706	2 403 677
Ecarts de conversion passif	495	
TOTAL GENERAL	7 734 440	8 293 644
(1) Dont à plus d'un an (a)	749 970	749 970
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 828 736	1 653 707
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	454 541	11 541
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2013	31/12/2012
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	1 918 407	1 422 360
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	1 408 893	1 670 504
Chiffre d'affaires net	3 327 300	3 092 864
<i>Dont à l'exportation</i>	117 092	22 009
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	3 997	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	3 226	3 538
Autres produits	235 738	288 743
Total I	3 570 261	3 385 144
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	875 268	157 595
Variations de stock	-8 015	744 086
Achats de matières premières et autres approvisionnements	14 411	14 330
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	1 816 674	2 222 660
Impôts, taxes et versements assimilés	71 484	98 106
Salaires et traitements	1 140 123	1 197 744
Charges sociales	457 008	510 911
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	385 501	443 771
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	32 254	2 160
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	71 250	
Autres charges	25 050	288
Total II	4 881 009	5 391 651
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-1 310 747	-2 006 507
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	2 016	5 368
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 993	10 017
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		18 355
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	5 009	33 740
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	56 109	10 465
Intérêts et charges assimilées (4)	58 364	48 194
Différences négatives de change	72	514
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	41 500	31 522
Total VI	156 044	90 695
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-151 035	-56 955
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-1 461 782	-2 063 462

Compte de résultat (suite)

	31/12/2013	31/12/2012
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	69 975	13 002
Sur opérations en capital		53 000
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	69 975	66 002
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	5 874	567
Sur opérations en capital	1 152 000	833 975
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	1 157 874	834 542
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 087 899	-768 540
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	3 645 245	3 484 886
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 194 927	6 316 888
BENEFICE OU PERTE	-2 549 682	-2 832 003
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ETATS FINANCIERS

2013

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA VISIOMED GROUP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2013, dont le total est de 7 734 440 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 2 549 682 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/04/2014 par le conseil d'administration.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2013 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, et incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des impôts différés.

Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations qui ont été établies sur la base d'informations ou situation existantes à la date d'établissement des comptes, mais qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Immobilisations corporelles , incorporelles et financières

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de marques pour une valeur nette de 4 060 K€ au 31 décembre 2013. Certaines marques, bien qu'elles fassent l'objet d'une protection juridique, ne sont en général pas amortissables, la durée de consommation des avantages économiques n'étant pas déterminable à l'acquisition. Il convient pour démontrer le caractère non amortissable d'une marque de démontrer que ces actifs n'ont pas de fin prévisible et que les avantages économiques futurs devraient perdurer (notamment au regard de l'analyse de la notoriété et du positionnement de la marque, du secteur d'activité et de l'examen des business plans et des budgets de publicité).

Pour les marques amortissables, la durée d'amortissement utilisée est de 20 ans

Ces actifs incorporels ont fait l'objet de tests d'impairment en application de la méthode des flux de trésorerie en utilisant un taux d'actualisation de 10 %. Les résultats de cette méthode peuvent être ajustés par des évaluations externes si nécessaires.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la plus forte des valeurs (valeur d'utilité et / ou valeur d'usage) demeure inférieure à la valeur des actifs incorporels.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

La valeur brute des titres de participations est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

les frais de développement constatés à l'actif répondent aux critères d'activation :

la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;

La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement ;

la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;

l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;

la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;

la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;

La société doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.

Elle doit pouvoir, en outre, évaluer de manière suffisamment fiable les avantages économiques futurs attendus.

Ils sont amortis sur une durée de 3 années.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

logiciels amortis sur 2 ans.

maintenance des brevets 20 ans

* Installations techniques : 5 ans

* Matériel et outillage industriels : 5 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Frais d'établissement

Les frais d'augmentation de capital ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement et amortis sur 3 ans

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Règles et méthodes comptables

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et Chiffre d'affaires

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

VMP /Actions propres

Les valeurs mobilières de placement répondent aux critères suivants (AFG-AFTE 8 mars 2006) :

- placements à court terme ;
- très liquides ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un niveau négligeable de changement de valeur.

Les titres cotés sont évalués au cours moyen du dernier mois.

Les titres non cotés sont estimés à leur valeur probable de négociation à la date de clôture de l'exercice.

les actions propres rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité ayant pour objet à la fois la liquidité des transactions et la régularité des cours sont classées en immobilisations financières.

Lorsque le contrat conclu avec le PSI prévoit uniquement la régularisation de cours, les actions rachetées sont à comptabiliser en VMP au compte 502 « Actions propres ». Au 31 décembre 2013, les actions propres chez Visiomed Groupe sont constatées en VMP.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Règles et méthodes comptables

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2013 a été constaté pour un montant de 15 362 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 120 564	61 738		1 182 302
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 035 940	83 258		4 119 198
Immobilisations incorporelles	5 156 504	144 996		5 301 500
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	176 000	11 592		187 592
- Installations générales, agencements aménagements divers	87 664	125 493		213 157
- Matériel de transport	10 728	5 000		15 728
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	66 780	15 606		82 386
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	341 172	157 691		498 862
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	641 994			641 994
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	109 474	65	156	109 384
Immobilisations financières	751 468	65	156	751 378
ACTIF IMMOBILISE	6 249 144	302 752	156	6 551 740

Immobilisations incorporelles

Notes sur le bilan

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	179 644	33,33
Total	179 644	

Frais de recherche et de développement

	Montant Brut	Durée
Frais de recherche et developpement	80 498	3
Frais de recherche	80 498	

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS IN-PHARMA 75116 PARIS	41 500	47	100,00	-20 862
SAS VISIOMED 75116 PARIS	274 010	248 058	95,43	479
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
DIV SHENZHEN NEXMED TECHNOLOGY 99 VILLE DE SHENZ			10,00	
DIV ADDATEK LTD 99 TAIWAN ROC	201 400	-92 134	50,00	-56 004

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	528 394	528 394	794 454	104 126	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	113 600	67 533	25 379		
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Les états financiers de SHENZHEN n'ont pas été reçus

Notes sur le bilan

Tableau détaillé des amortissements

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	680 342	276 576		956 918
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	40 029	18 715		58 744
Immobilisations incorporelles	720 371	295 291		1 015 662
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	102 453	36 948		139 402
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 484	32 276		33 760
- Matériel de transport	1 639	3 534		5 173
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	40 252	17 452		57 704
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	145 828	90 210		236 039
ACTIF IMMOBILISE	866 199	385 501		1 251 700

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 672 914 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	109 384		109 384
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	371 699	336 515	35 184
Autres	1 130 033	1 130 033	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	61 799	61 799	
Total	1 672 914	1 528 347	144 568
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Informations concernant les entreprises liées

Comptes courants des filiales 819.833 €

Produits à recevoir

	Montant
Personnel - avances permanente	26 000
Etat - produits à recevoir	18 771
Tva sur factures non parvenues	28 068
Total	72 838

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		46 067		46 067
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	24 144	40 328	3 226	61 246
Total	24 144	86 395	3 226	107 313
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		32 254	3 226	
Financières		54 142		
Exceptionnelles				

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation par le biais d'une provision à hauteur de 34 024 euros. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
Provision pour dépréciation des créances douteuses	34 024
TOTAL	34 024

Les provisions pour dépréciation des valeurs mobilières s'élève à 27 222 €

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 5 437 845,00 euros décomposé en 3 625 230 titres d'une valeur nominale de 1,50 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 754 362	4,00
Titres émis pendant l'exercice	870 868	1,50
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	3 625 230	1,50

Une réduction de capital de 6.886.905 € par absorption des pertes antérieures, avec diminution de la valeur nominale des titres de 4 € à 1.5 €, a précédé une augmentation de capital, le premier octobre 2013, de 1.306.302 € par l'émission de 870 868 actions nouvelles à 1.5 € assortie d'une prime d'émission de 0.50€ par action.

Liste des propriétaires détenant plus de 10 % du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
GENERATIONS FUTURE 2 ET 3 ODDO ASS 75009 PARIS	25,91	939 468,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		
SEBBAN ERIC 75020 PARIS	27,91	1 011 804,00

Obligations convertibles, échangeables et titres similaires

Emission par l'entreprise à la date de clôture de l'exercice :

- En nombre : 130
- En valeur : 749 970,00 euros
- Etendue des droits qu'elles confèrent : Conversion de la 2eme partie à compter du 16 décembre 2015

Le 30 décembre 2009, la société a procédé à l'émission d'obligations convertibles (« OC ») dont les caractéristiques sont définies comme suit :

Nombre : 130

Valeur par OC : 5 769 €

A la date de clôture, la valeur des OC s'élève à 749 970€. Les intérêts au titre de 2012 et de 2013 sont au passif du bilan pour un montant de 60 K€ (intérêts annuel de 4 %).

L'ensemble des OC non converties seront remboursées au 31 décembre 2015, sauf réception avant cette date d'une demande de conversion. En cas de remboursement, les OC feront l'objet du paiement de leur valeur nominale, majorée de l'intérêt couru de de la prime de non conversion.

Le management estime qu'il est peu probable que les OC fassent l'objet d'un remboursement et a pris l'option de ne pas

Notes sur le bilan

comptabiliser de provision au titre de la prime de non conversion (en effet en cas de non conversion des OC à leur échéance normale, l'émetteur versera une prime de non conversion portant le taux actuariel global - intérêt annuel et prime de non conversion - à 10 % par an à compter de la date d'émission et jusqu'à leur remboursement).

Par ailleurs, il est rappelé que, suivant l'assemblée générale du 30 décembre 2009, le conseil d'administration du 13 avril 2010 a attribué au profit de deux salariés 224 511 bons de créateur d'entreprises donnant droit de souscrire à 112 255 actions nouvelles. Ces bons sont exerçables à partir du 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 à un prix d'exercice de 2,25 € et selon la parité d'exercice pour leurs titulaires de 2 BSPCE exercés pour 1 action nouvelle souscrite

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		71 250			71 250
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change		1 967			1 967
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total		73 217			73 217
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		71 250			
Financières		1 967			
Exceptionnelles					

Les provisions pour risque et charges concernent des litiges prud'hommaux.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 578 706 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	809 970	60 000	749 970	
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	454 541	454 541		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	658 777	658 777		
Dettes fiscales et sociales	425 507	425 507		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	229 911	229 911		
Produits constatés d'avance				
Total	2 578 706	1 828 736	749 970	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Le souscripteur des OC a accepté de reporter, par courrier en date du 23 avril 2014, l'exigibilité anticipée des intérêts attachés aux OC depuis 2012 à l'échéance normale des OC

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	172 888
Int.courus s/emp.oblig.convertibles	60 000
Frais et Interêts à payer	2 613
Dettes provis. pr congés à payer	83 890
Personnel - autres charges à payer	42 163
Charges sociales s/congés à payer	37 750
Charges sociales - charges à payer	19 550
Etat - autres charges à payer	39 847
Total	458 701

Autres informations

Notes sur le bilan

Actions propres

En compte 502 à la date de clôture de l'exercice :

- En nombre : 41 970
- En valeur : 109 902 euros

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	61 799		
Total	61 799		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/12/2013
Chiffre d'affaires France	3 210 207
Chiffre d'affaires export	117 092
TOTAL	3 327 300

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 6 500 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 874	
Autres charges	1 152 000	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		69 975
TOTAL	1 157 874	69 975

Les autres produits exceptionnels sont constitués d'une part par 25.419 € correspondant à un crédit d'impôt export , 17.994 € de rachat de créances , et 26.562 € de remboursements d'assurances sur 2011 et 2012..

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	-1 461 782		-1 461 782
+ Résultat exceptionnel	-1 087 899		-1 087 899
- Participations des salariés			
Résultat comptable	-2 549 682		-2 549 682

L'allègement de la dette future d'impôt est de 3189 €

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2011, la société SA VISIOMED GROUP est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA VISIOMED GROUP. Elle agit en qualité de tête de groupe.

La société VISIOMED SAS a bénéficié d'un abandon de créances en date du 30 décembre 2013, sous réserve de retour à meilleur fortune, afin de contribuer à l'assainissement de sa situation financière pour un montant de 1.014.000 €.

Conformément au protocole d'abandon de créance signé le 31 décembre 2012 entre VISIOMED GROUP et VISIOMED SAS, et malgré qu'au 31 décembre 2013 la situation nette de la société VISIOMED SAS se situe au dessus de son capital social, la société VISIOMED GROUP n'a pas demandé le remboursement de l'excédent de la situation nette de VISIOMED SAS par rapport à son capital social.

La société IN-PHARMA SAS a bénéficié d'un abandon de créances en date du 30 décembre 2013, sous réserve de retour à meilleur fortune, afin de contribuer à l'assainissement de sa situation financière pour un montant de 138.000 €.

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement majeur n'est intervenu après la clôture de l'exercice.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 25 personnes.

	Personnel salarie	Personnel mis à disposition
Cadres	10	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	15	
Ouvriers		
Total	25	

Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture s'élève à 1 482 heures dont 1 482 heures n'ont pas fait l'objet d'une demande des salariés.

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Information non communiquée pour des raisons de confidentialité.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
<i>VMP nanties pour couvrir les facilités de caisse</i>	700 000
Avals et cautions	700 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Véhicules en locations longues durées</i>	147 148
<i>Location matériel divers</i>	18 609
<i>Locations immobilières</i>	363 863
<i>Garantie de transitaires de VISIOMED SAS à hauteur de 150.000€</i>	104 126
Autres engagements donnés	633 746
Total	1 333 746
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	104 126
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Abandon de créances à VISIOMED SAS avec clause de retour à meilleur fortune</i>	5 109 000
<i>Abandon de créances à IN-PHARMA SAS avec clause de retour à meilleur fortune</i>	138 000
Autres engagements reçus	5 247 000
Total	5 247 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	5 247 000
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 71 920 euros

Taux d'actualisation : 3.17%

Taux de croissance annuelle des salaires : 2,5%

Age de départ en retraite : 64 ans

Table de mortalité : INSEE 2011

Turn over : table 3044

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE sera utilisé pour le financement de l'amélioration de la compétitivité de l'entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution de son fonds de roulement.

Transactions avec les entreprises liées

LISTE DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Administrateur concerné : Eric SEBBAN, sauf précisé.

1. Conventions nouvelles intervenues au cours de l'exercice :

a. La société VISIOMED Group a renouvelé le contrat de sous-location avec la société VISIOMED SAS, concernant une partie des locaux du 8 avenue KLEBER, PARIS.

Autres informations

Le loyer est fixé à 44 300 euros annuels, étant précisé que ce loyer 2013 a bénéficié d'une franchise totale jusqu'au 19 septembre 2013. Au 31 décembre 2013, les charges au titre de cette convention ont été constatées pour un montant de 27 780 € dans les comptes sociaux de VISIOMED SAS.

b. La société VISIOMED Group a conclu un contrat de prestation de service le 13 mai 2013 avec IH Conseil SAS, pour accompagner la société dans sa recherche de partenaires. Le montant total du contrat est de 25 000 euros, dont 12 500 euros sont soumis la signature d'un partenariat industriel.

La charge pour l'exercice 2013 s'est élevée à 12 500 H.T.

Administrateur concerné : Olivier HUA

c. Visiomed Group a procédé à un abandon de créances en faveur de la société VISIOMED SAS pour un montant de 1 014 000 euros, en date du 30 décembre 2013. Cet abandon bénéficie d'une clause de retour à meilleure fortune dans les conditions suivantes :

lorsque la société "visiomed" aura réalisé des bénéfices nets suffisants pour que ses capitaux propres ressortent, à la clôture d'un exercice social postérieur au 31 décembre 2013, au moins égaux au capital social de la société "VISIOMED" ;

sous réserve que la société "VISIOMED GROUP" en fasse expressément la demande pour chaque exercice, avant l'approbation par les associés de la société "VISIOMED" des comptes de l'exercice considéré de la société "VISIOMED" ;

et, dans la mesure où son exigibilité n'aura pas pour effet de rendre les capitaux propres de la société "VISIOMED" inférieurs à son capital social, de telle façon, qu'au titre d'un exercice donné, la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible pour une partie seulement de son montant.

Dans ce dernier cas, le reliquat de la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible dans les mêmes conditions, au titre d'un exercice social ultérieur et jusqu'à son exigibilité totale, sans que cette exigibilité ne rende les capitaux propres de la société "IN PHARMA" inférieurs à son capital social.

Cet abandon a été constaté dans les comptes sociaux de Visiomed Group pour 1 014 000 € en résultat exceptionnel.

d. Visiomed Group a procédé à un abandon de créances en faveur de la société IN PHARMA pour un montant de 138 000 euros, en date du 30 décembre 2013. Cet abandon bénéficie d'une clause de retour à meilleure fortune dans les conditions suivantes :

lorsque la société "IN PHARMA" aura réalisé des bénéfices nets suffisants pour que ses capitaux propres ressortent, à la clôture d'un exercice social postérieur au 31 décembre 2013, au moins égaux au capital social de la société "IN PHARMA" ;

sous réserve que la société "VISIOMED GROUP" en fasse expressément la demande pour chaque exercice, avant l'approbation par les associés de la société "IN PHARMA" des comptes de l'exercice considéré de la société "IN PHARMA" ;

et, dans la mesure où son exigibilité n'aura pas pour effet de rendre les capitaux propres de la société "IN PHARMA" inférieurs à son capital social, de telle façon, qu'au titre d'un exercice donné, la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible pour une partie seulement de son montant.

Dans ce dernier cas, le reliquat de la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible dans les mêmes conditions, au titre d'un exercice social ultérieur et jusqu'à son exigibilité totale, sans que cette exigibilité ne rende les capitaux propres de la société "IN PHARMA" inférieurs à son capital social.

Cet abandon a été constaté dans les comptes sociaux de Visiomed Group pour 138 000 € en résultat exceptionnel.

2. Conventions autorisées au cours des exercices antérieurs :

a. Facturations de la société "VISIOMED GROUP" à la société "VISIOMED" :

En date du 19 mars 2010, une convention d'animation entre les deux sociétés a été mise en place avec effet rétroactif au 1er janvier 2010. En application de cette convention, la société "VISIOMED GROUP" fournit des prestations :

Autres informations

- d'assistance à la direction commerciale ;

- d'assistance à la direction des ventes ;

- d'assistance :

en matière de management, gestion et d'orientation stratégique,
en matière d'administration des ventes,
administrative, comptable et financière,
stratégie marketing et création.

En contrepartie de ses services, la convention d'animation prévoit que la société "VISIOMED GROUP" perçoive de la part de la société "VISIOMED" une rémunération H.T. globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

La société "VISIOMED GROUP" a ainsi facturé 1 118 598 € H.T. à la société "VISIOMED" au titre de cette convention en 2013 correspondant au prix de revient des services et un montant de 268 027 € HT au titre de cette marge de 5 %.

b. Facturations de la société "VISIOMED" à la société "VISIOMED GROUP" :

En date du 10 septembre 2010, une convention d'assistance à la commercialisation entre les deux sociétés a été mise en place avec effet rétroactif au 1er avril 2010. En application de cette convention, la société "VISIOMED" fournit toute prestation commerciale et notamment d'assistance à la commercialisation des produits "VISIOMED GROUP" dans le réseau de la grande distribution (GSA, GSB et GSS).

En contrepartie de ses services, la convention d'assistance prévoit que la société "VISIOMED GROUP" rétribue à la société "VISIOMED" une rémunération H.T. globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

La société "VISIOMED" a ainsi facturé 910 453 € H.T. de marchandises et 207 764 € H.T. de prestations de services à la société "VISIOMED GROUP" au titre de cette convention en 2013.

c. Compte courant entre la société "VISIOMED GROUP" et la société "VISIOMED" :

Au 31 décembre 2013, la société "VISIOMED" avait un compte courant débiteur de 1 753 350 € dans les livres de "VISIOMED GROUP".

d. Licence exclusive "Thermoflash" entre la société "VISIOMED GROUP" et la société "VISIOMED" :

La société "VISIOMED GROUP" a concédé à la société "VISIOMED" la licence d'exploitation, à titre exclusif, de la marque française "Thermoflash thermomètre électronique sans contact" sur le territoire français. En contrepartie du droit d'exploitation qui lui conféré, la société "VISIOMED" doit payer une redevance d'un montant correspondant à 5 % hors taxes du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société "VISIOMED".

La société "VISIOMED GROUP" a ainsi facturé 235 659 € H.T. à la société "VISIOMED" au titre de cette convention en 2013.

f. Convention d'intégration fiscale

La société "VISIOMED GROUP" (tête de groupe) a signé avec les sociétés "VISIOMED SAS" et "IN-PHARMA" une convention d'intégration fiscale, à effet du 1er janvier 2011.

g. Garantie auprès des transitaires

Garanties par la société "VISIOMED GROUP", à hauteur de 150 000 €, des engagements pris par la société "VISIOMED SAS" auprès de ses transitaires. L'encours de ces engagements, au 31 décembre 2013, était de 104 126 €.

Autres informations

h. Mise en place de Crédits Documentaires

Mise en place par la société "VISIOMED GROUP", auprès de la banque "HSBC", et pour le compte de la société "VISIOMED SAS", de crédits documentaires irrévocables pour un montant d'encours maximum de 500 000 €. La société "VISIOMED GROUP", en garantie de cet encours, a nanti, au profit de la banque "HSBC", un compte à terme à hauteur de 400 000 €. Il est précisé que l'encours de crédits documentaires au 31/12/2013 s'élève à 313 749 €.

i. Abandon de créances avec retour à meilleure fortune :

En date du 31 décembre 2012, la société "VISIOMED GROUP" a procédé à un abandon de créances au profit de la société « VISIOMED SAS » à hauteur de 760 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2013, et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	5 818 978,00	5 818 978,00	10 417 448,00	11 017 448,00	5 437 845,00
Nombre d'actions ordinaires	2 909 489,00	2 909 489,00	2 604 362,00	2 754 362,00	2 754 362,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	78 828,04	1 125 710,53	2 787 500,06	3 092 863,60	3 327 299,79
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	41 970,23	-840 526,96	-4 610 043,55	-2 379 143,86	-2 007 794,26
Impôts sur les bénéfices	10 471,00		-236 077,00		
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	20 943,23	-994 661,89	-4 692 884,65	-2 832 002,52	-2 549 681,75
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	0,01	-0,29	-1,68	-0,86	-0,73
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	0,01	-0,34	-1,80	-1,03	-0,93
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés		13	23	25	25
Montant de la masse salariale		758 844,47	1 180 300,82	1 197 744,28	1 140 123,15
Montant des sommes versées en avantages sociaux		308 858,04	499 180,10	510 910,83	457 007,79

VISIONMED GROUP

Société Anonyme

8, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

VISIONMED GROUP

Société Anonyme

8, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VISIONMED GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues

et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note « Immobilisations financières » du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et informations fournies en annexe ;
- Les immobilisations incorporelles liées aux marques ont fait l'objet de test de valeur selon les modalités décrites dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables applicables aux immobilisations incorporelles de l'annexe des comptes annuels. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests et nous avons vérifié que les notes relatives aux règles et méthodes comptables appliqués aux immobilisations incorporelles de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2014

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Albert AIDAN

VISIONMED GROUP

Société Anonyme

8, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2013

VISIONMED GROUP

Société Anonyme

8, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Personne concernée pour les conventions ci-dessous : Eric SEBBAN, président directeur général et administrateur de Visiomed Group, sauf indication contraire.

Contrat de sous-location conclu entre Visiomed Group et Visiomed

La société Visiomed Group a renouvelé le contrat de sous-location avec la société VISIOMED SAS, concernant une partie des locaux du 8 avenue KLEBER, PARIS.

Le loyer est fixé à 44 300 euros annuels, étant précisé que loyer 2013 a bénéficié d'une franchise totale jusqu'au 19 septembre 2013.

Au 31 décembre 2013, des produits d'exploitation au titre de cette convention ont été constatées pour un montant de 27 780 € dans les comptes sociaux de Visiomed Group.

Contrat de prestation de service entre Visiomed Group et IH Conseil

La société VISIOMED Group a conclu un contrat de prestation de service le 13 mai 2013 avec IH Conseil, pour accompagner la société dans sa recherche de partenaires. Le montant total du contrat est de 25 000 euros, dont 12 500 euros sont soumis la signature d'un partenariat.

La charge pour l'exercice 2013 s'est élevée à 12 500 H.T.

Administrateur concerné : Olivier HUA.

Abandon de créance en compte courant accordée par Visiomed Group à Visiomed

Cet abandon bénéficie d'une clause de retour à meilleure fortune dans les conditions suivantes :

- lorsque la société "VISIOMED" aura réalisé des bénéfices nets suffisants pour que ses capitaux propres ressortent, à la clôture d'un exercice social postérieur au 31 décembre 2013, au moins égaux au capital social de la société "VISIOMED" ;
- sous réserve que la société "VISIOMED GROUP" en fasse expressément la demande pour chaque exercice, avant l'approbation par les associés de la société "VISIOMED" des comptes de l'exercice considéré de la société "VISIOMED" ;
- et, dans la mesure où son exigibilité n'aura pas pour effet de rendre les capitaux propres de la société "VISIOMED" inférieurs à son capital social, de telle façon, qu'au titre d'un exercice donné, la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible pour une partie seulement de son montant.

Dans ce dernier cas, le reliquat de la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible dans les mêmes conditions, au titre d'un exercice social ultérieur et jusqu'à son exigibilité totale, sans que cette exigibilité ne rende les capitaux propres de la société "IN PHARMA" inférieurs à son capital social.

Cet abandon a été constaté dans les comptes sociaux de Visiomed Group pour 1 014 000 € en résultat exceptionnel.

Abandon de créance en compte courant accordée par Visiomed Group à In Pharma

Visiomed Group a procédé à un abandon de créances en faveur de la société In Pharma pour un montant de 138 000 euros, en date du 30 décembre 2013. Cet abandon bénéficie d'une clause de retour à meilleure fortune.

Cet abandon bénéficie d'une clause de retour à meilleure fortune dans les conditions suivantes :

- lorsque la société "IN PHARMA" aura réalisé des bénéfices nets suffisants pour que ses capitaux propres ressortent, à la clôture d'un exercice social postérieur au 31 décembre 2013, au moins égaux au capital social de la société "IN PHARMA" ;
- sous réserve que la société "VISIOMED GROUP" en fasse expressément la demande pour chaque exercice, avant l'approbation par les associés de la société "IN PHARMA" des comptes de l'exercice considéré de la société "IN PHARMA" ;
- et, dans la mesure où son exigibilité n'aura pas pour effet de rendre les capitaux propres de la société "IN PHARMA" inférieurs à son capital social, de telle façon, qu'au titre d'un exercice donné, la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible pour une partie seulement de son montant.

Dans ce dernier cas, le reliquat de la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible dans les mêmes conditions, au titre d'un exercice social ultérieur et jusqu'à son exigibilité totale, sans que cette exigibilité ne rende les capitaux propres de la société "IN PHARMA" inférieurs à son capital social.

Cet abandon a été constaté dans les comptes sociaux de Visiomed Group pour 138 000 € en résultat exceptionnel.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Personne concernée pour les conventions ci-dessous : Eric SEBBAN, président directeur général et administrateur de Visiomed Group, sauf indication contraire.

Convention d'animation entre Visiomed Group et Visiomed

En date du 19 mars 2010, une convention d'animation entre les deux sociétés a été mise en place avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010. En application de cette convention, la société Visiomed Group fournit des prestations :

- d'assistance à la direction commerciale ;
- d'assistance à la direction des ventes ;
- d'assistance :
 - en matière de management, gestion et d'orientation stratégique,
 - en matière d'administration des ventes,
 - administrative, comptable et financière,
 - stratégie marketing et création.

En contrepartie de ses services, la convention d'animation prévoit que la société Visiomed Group perçoive de la part de la société Visiomed une rémunération hors taxes globale correspondant au prix

de revient des services, majoré de 5 %.

La société Visiomed group a ainsi facturé 1 118 598 € hors taxes à la société Visiomed au titre de cette convention en 2013 correspondant au prix de revient des services et un montant de 268 027 € hors taxes au titre de la marge de 5 %.

Convention d'assistance à la commercialisation entre Visiomed Group et Visiomed

En date du 10 septembre 2010, une convention d'assistance à la commercialisation entre les deux sociétés a été mise en place avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2010. En application de cette convention, la société Visiomed fournit toute prestation commerciale et notamment d'assistance à la commercialisation des produits Visiomed Group dans le réseau de la grande distribution.

En contrepartie de ses services, la convention d'assistance prévoit que la société Visiomed Group rétribue à la société Visiomed une rémunération hors taxes globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

La société Visiomed a ainsi facturé 910 453 € hors taxes de marchandises et 207 764 € hors taxes de prestations de services à la société Visiomed Group au titre de cette convention en 2013.

Compte courant entre Visiomed Group et Visiomed

Au 31 décembre 2013, la société Visiomed avait un compte courant débiteur de 1 753 350 € dans les livres de Visiomed Group.

Contrat de Licence exclusive "Thermoflash" entre Visiomed Group et Visiomed

La société Visiomed Group a concédé à la société Visiomed la licence d'exploitation, à titre exclusif, de la marque française "Thermoflash thermomètre électronique sans contact" sur le territoire français. En contrepartie du droit d'exploitation qui lui conféré, la société Visiomed doit payer une redevance d'un montant correspondant à 5 % hors taxes du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société Visiomed.

La société Visiomed Group a ainsi facturé 235 659 € hors taxes. à la société Visiomed au titre de cette convention en 2013.

Convention d'intégration fiscale

La société Visiomed Group (tête de groupe) a signé avec les sociétés Visiomed et In Pharma une convention d'intégration fiscale, à effet du 1^{er} janvier 2011.

Garantie par la société Visiomed Group des engagements pris par Visiomed auprès des transitaires

Garanties par la société Visiomed Group, à hauteur de 150 000 €, des engagements pris par la société Visiomed auprès de ses transitaires. L'encours de ces engagements, au 31 décembre 2013, était de 104 126 €.

Mise en place de Crédits Documentaires

Mise en place par la société Visiomed Group, auprès de la banque HSBC, et pour le compte de la société Visiomed, de crédits documentaires irrévocables pour un montant d'encours maximum de 500 000 €. La société Visiomed Group, en garantie de cet encours, a nanti, au profit de la banque, un compte à terme à hauteur de 400 000 €. Il est précisé que l'encours de crédits documentaires au 31 décembre 2013 s'élève à 313 749 €.

Abandon de créances avec retour à meilleure fortune

En date du 31 décembre 2012, la société "VISIOMED GROUP" a procédé à un abandon de créances au profit de la société « VISIOMED SAS » à hauteur de 760 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2013, et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2014

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Albert AIDAN

VISIONMED GROUP

Société anonyme au capital de 5 437 845 €
Siège social : 8, avenue Kléber - 75116 PARIS
514 231 265 R.C.S. PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2014

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la présentation qui lui a été faite du rapport complémentaire du Conseil d'administration dans le cadre de l'utilisation, par le Conseil d'administration lors de ses séances du 8 août 2013, du 4 septembre 2013 et du 1^{er} octobre 2013, de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale à caractère mixte, ordinaire et extraordinaire, du 8 août 2013.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de constater la démission, avec effet au 31 octobre 2013 :

- du Commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Serge COHEN,
- de son suppléant, Monsieur Pierre ATTIA.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, déclare approuver la convention nouvelle intervenue au cours de l'exercice écoulé avec la société "IH CONSEIL S.A.S."

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, déclare approuver les conventions nouvelles intervenues au cours de l'exercice écoulé avec la société "VISIONMED S.A.S."

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2013 et sur les comptes annuels de cet exercice,
- du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,

approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes annuels ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale approuve, en outre, expressément le montant global des dépenses et charges non déductibles, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, s'élevant à 17 428 €, et l'impôt sur les sociétés correspondant de 5 809 €.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Conseil d'administration sur l'activité et la situation du groupe "VISIONMED GROUP" pendant l'exercice clos le 31 décembre 2013 et sur les comptes consolidés de cet exercice,
- du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter au compte "Report à nouveau" débiteur la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2013, qui s'élève à - 2 549 681 €.

L'assemblée générale donne acte qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des TROIS (3) exercices sociaux précédents.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne aux administrateurs en fonctions au cours de l'exercice 2013 quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer le montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs, au titre de l'exercice en cours, à 10 000 €.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide d'autoriser le Conseil d'administration à user de la faculté, prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce, d'acquérir des actions de la société, afin notamment de favoriser la liquidité des titres de la société.

L'assemblée générale autorise en conséquence la société à détenir des actions de son propre capital dans la limite légale de 10 % du nombre d'actions composant à tout moment le capital social, et, le cas échéant, de 10 % des actions d'une catégorie déterminée.

Les acquisitions pourront être effectuées par tous moyens et par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité, conforme notamment à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF.

L'acquisition d'actions de la société ne pourra pas avoir pour effet d'abaisser les capitaux propres à un montant inférieur à celui du capital augmenté des réserves non distribuables et la société devra disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède.

Les actions possédées par la société ne donneront pas droit aux dividendes et seront privées de droits de vote.

Le prix maximum d'achat des actions est fixé à 20 € par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant des fonds que la société pourra consacrer au rachat de ses propres titres ne pourra excéder 1 200 000 €.

Les achats de ces actions pourront être effectués, à tout moment, par tous moyens, y compris par voie de blocs et ce, même en cas d'offre publique sur les titres de la société, dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour l'accomplissement de la présente autorisation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tout contrat de liquidité, tous accords pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, remplir toutes formalités et déclarations et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

En cas d'augmentation de capital par souscription d'actions en numéraire, la société ne pourra exercer elle-même le droit préférentiel de souscription. L'assemblée générale pourra décider de ne pas tenir compte de ces actions pour la détermination des droits préférentiels de souscription attachés à ces actions. A défaut, les droits attachés aux actions possédées par la société devront être, avant la clôture du délai de souscription, soit vendus en bourse, soit répartis entre les actionnaires au prorata des droits de chacun.

La présente autorisation est consentie pour une durée de DIX-HUIT (18) mois à compter de la présente assemblée.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

